

Engager mon territoire

pour l'alimentation durable inclusive

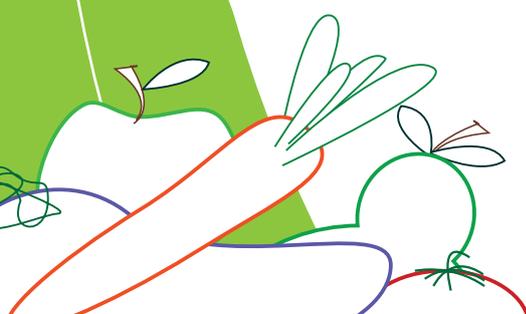


TABLE DES MATIÈRES

Préambule - Quelques enseignements au service des élus locaux pour inscrire l'alimentation durable dans leur politique de territoire	7
Introduction générale - En tant qu'élu local, pourquoi vous intéresser à la thématique de l'alimentation durable pour tous ?	11
Par quelle(s) porte(s) d'entrée aborder la question de l'alimentation durable inclusive sur un territoire	14

PARTIE 1 - DÉVELOPPER UNE DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE SUR UN TERRITOIRE

Introduction - Inscrire son projet alimentaire dans une dynamique de territoire	21
I. Connaître son territoire, première étape clef	23
1. Un diagnostic de territoire, pour mieux connaître son territoire et encourager la rencontre des acteurs	24
2. Un diagnostic de territoire, c'est quoi ?	25
2.1. Les données quantitatives	25
2.1.1. Les données démographiques et socio-économiques	26
2.1.2. Les données spécifiques à l'alimentation durable	26
2.2. Les données qualitatives	27
2.2.1. Répertorier les acteurs et leurs initiatives	27
2.2.2. Identifier les besoins et les ressources de votre territoire en matière d'alimentation durable	33
3. Un diagnostic de territoire, comment faire ?	34
3.1. Aller à la rencontre des différents acteurs pour un temps d'échanges individuels	34
3.2. Organiser des temps d'échanges collectifs pour dégager des préoccupations communes	34
3.3. Assurer un retour auprès des acteurs de territoire	36

II. Quelle(s) instance(s) pour développer/soutenir une démocratie locale alimentaire inclusive ?	39
1. Quels sont les objectifs d'une instance de gouvernance ?	40
1.1. Premier objectif : développer une vision commune de l'alimentation durable, première base de votre stratégie territoriale	40
1.1.1. Assurer une représentation équilibrée et veiller au rapport de force	40
1.1.2. Mettre en place une méthodologie de concertation territoriale	41
1.1.3. Prévoir une stratégie de diffusion sur la vision commune	42
1.2. Deuxième objectif : inspirer, soutenir et coordonner les actions sur votre territoire	42
1.3. Troisième objectif : évaluer votre stratégie de manière continue et participative	42
2. Quels acteurs pour composer cette instance de gouvernance ?	44
3. Quel est le rôle de l'autorité communale dans une telle instance de gouvernance ? ..	45
4. Quand mettre en place une instance de gouvernance ?	46
5. Développer une instance de gouvernance à l'échelle locale	47
6. Quel(s) obstacle(s) dans le cadre de la constitution d'une instance de gouvernance ?	49
7. Incarner l'instance de gouvernance dans un lieu physique	51
III. Quel(s) outil(s) de gouvernance pour développer/soutenir une démocratie locale alimentaire inclusive ?	54
1. Le projet alimentaire territorial, outil de démocratie alimentaire à la française	55
1.1. Origine et caractéristiques principales	55
1.2. La reconnaissance des PAT, renforcer le lien entre l'Etat et les collectivités locales	56
2. Les outils de gouvernance à disposition sur le territoire belge	60
2.1. La déclaration de politique générale de la commune	60
2.2. Le Programme Stratégique Transversal (PST)	60
2.3. Le Programme Communal de Développement Rural (PCDR)	60
3. Les outils à l'échelle internationale	62
3.1. Le pacte et la charte de Milan	62
3.2. Les labels	62

PARTIE 2. METTRE EN PLACE DES ACTIONS CIBLÉES AUTOUR DE L'ALIMENTATION DURABLE SUR LE TERRITOIRE

I. Développer une offre alimentaire durable sur le territoire	68
II. Soutenir le secteur de l'aide alimentaire dans une transition vers plus de durabilité	70
III. Soutenir l'autoproduction	72
IV. Epauler les acteurs de terrain dans l'accompagnement des mangeurs de votre territoire	74
V. Développer l'alimentation durable dans les cuisines de collectivité	76
VI. Soutenir l'émergence des dynamiques collectives, locales et citoyennes visant la transformation du système alimentaire / Faire de vos citoyens des partenaires à part entière dans la transition du système alimentaire	78
VII. Sensibiliser tous vos citoyens, dont les plus jeunes, aux enjeux de l'alimentation durable inclusive	80
VIII. Rendre visible la thématique de l'alimentation durable sur votre territoire par des événements fédérateurs, attractifs et en vous appuyant sur des portes d'entrées diversifiées (culturelle, touristique, patrimoniale)	82

PARTIE 3. DES RÉCITS DE TERRITOIRE POUR VOUS INSPIRER

I. Communauté de communes de la Région d'Audruicq (CCRA)	87
II. Charleroi	89
III. Communauté d'agglomération du Douaisis (CAD)	92

PREAMBULE

QUELQUES ENSEIGNEMENTS AU SERVICE DES ÉLUS LOCAUX POUR INSCRIRE L'ALIMENTATION DURABLE DANS LEUR POLITIQUE DE TERRITOIRE

Vous êtes élu d'une commune ou d'un groupement de communes, vous travaillez pour une collectivité et vous identifiez l'alimentation durable comme une thématique porteuse pour votre territoire, mais vous ne savez pas par où débiter pour concrétiser cette préoccupation. Ce livret peut vous apporter quelques éléments de réponse.

Quel que soit votre champ de compétences, la santé, l'environnement, l'enseignement, le développement économique ou encore, le patrimoine et la culture, l'alimentation durable peut vous concerner ! N'hésitez pas à ce sujet à consulter la rubrique "Par quelle(s) porte(s) d'entrée aborder la question de l'alimentation durable inclusive sur un territoire" (cf. p. 14).

Ces pages ont pour ambition de vous inspirer par des exemples d'actions diversifiées, la mise en avant de bonnes pratiques ou encore la présentation des dynamiques existantes sur les territoires-pilotes où le projet "Alimentation Durable Inclusive (AD-In)" a été déployé. Plus largement, par ces illustrations, nous souhaitons montrer qu'il est possible de s'approprier cette thématique quels que soient les spécificités et le contexte de votre territoire. Chacun a un rôle à jouer en la matière.

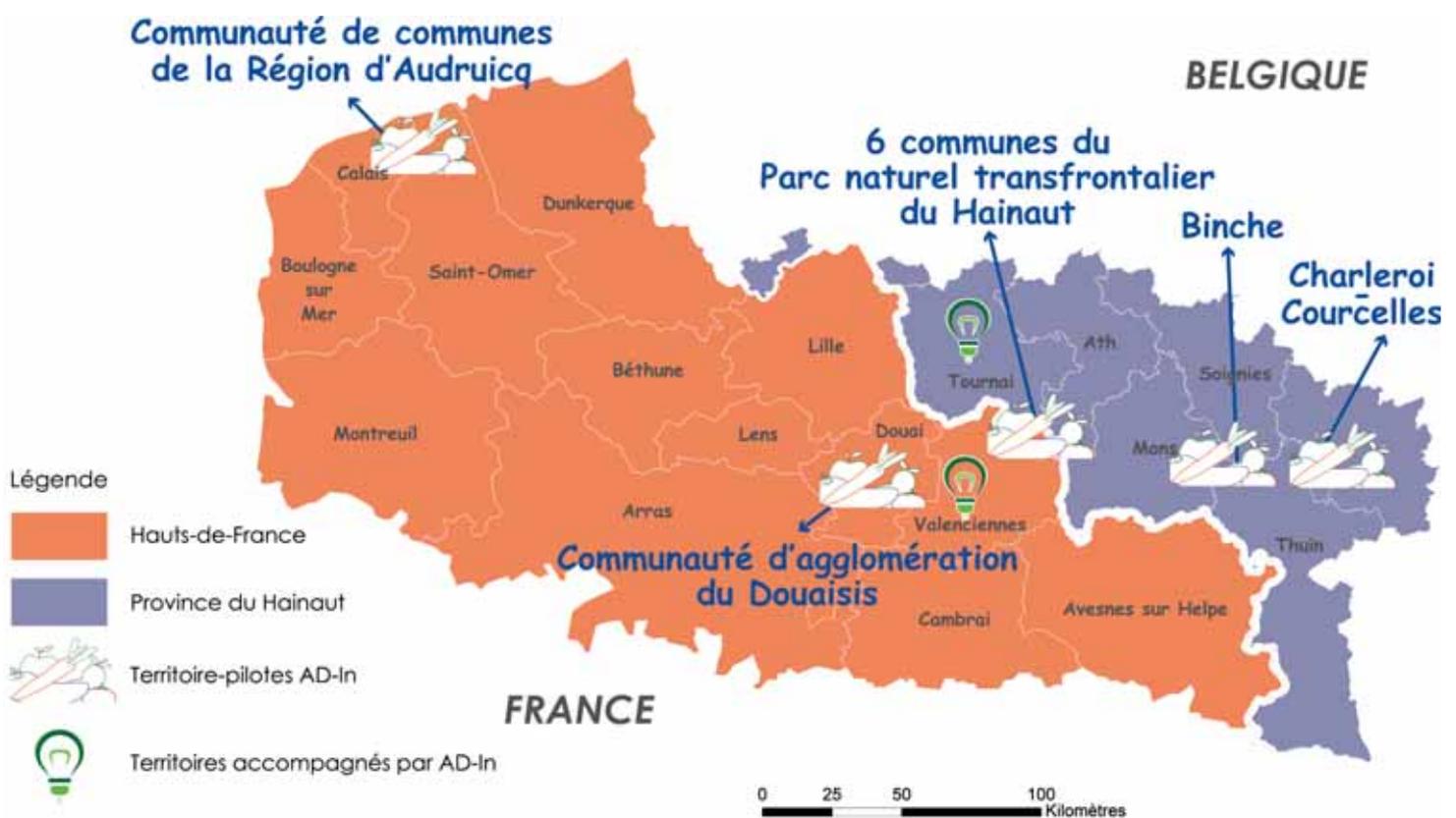
Enfin, notre volonté est d'insister sur la nécessité de faire de la politique en faveur de l'alimentation durable une politique inclusive, permettant à chaque citoyen de trouver sa place dans la transition vers un système alimentaire plus durable. A plusieurs reprises, vous trouverez des encadrés qui vous offriront quelques pistes pour concrétiser des pistes d'action en lien avec cette préoccupation.



Des constats issus de l'expérimentation du projet AD-In

Porté par des partenaires belges et français des secteurs de la santé, du social, de l'environnement et de l'économie sociale, le projet AD-In a pour objectif de créer, au départ de territoires-pilotes, une communauté transfrontalière de pratiques qui augmente durablement le recours de tous à une alimentation de qualité, respectueuse de l'environnement et des personnes.

Ce projet, financé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du programme Interreg Va France-Wallonie-Vlaanderen, s'est déployé durant une période de quatre ans (2016-2020) au sein de communes situées en Province du Hainaut et dans les Départements du Nord et du Pas-de-Calais .



Concrètement, le projet AD-In a permis de développer et questionner des pratiques qui promeuvent une alimentation durable par le biais :

- De **formations-actions** qui ont accompagné 27 équipes de professionnels, issus du secteur de l'action sociale, dans la conception et le développement de projets pérennes en matière d'alimentation durable (développement d'une conserverie, mise en place d'ateliers cuisine ou d'initiatives d'autoproduction, animation sur la consommation d'eau du robinet, valorisation des invendus au sein d'une structure d'hébergement pour personnes sans-abri...) ;
- Des **défis alimentation durable**, programmes d'ateliers participatifs construits et menés avec des citoyens en situation de vulnérabilité afin de les amener, avec les moyens qui sont les leurs, vers davantage de durabilité dans leurs habitudes alimentaires ;

- De la mise en place d'un **réseau d'ambassadeurs** chargés de promouvoir l'alimentation durable et de transmettre leurs savoirs et savoir-faire techniques en matière de cuisine et de jardinage sur leur territoire.

A cette expérimentation de terrain, le projet AD-In a allié un processus évaluatif continu basé sur des entretiens menés avec l'ensemble des forces-vives des territoires-pilotes, mais également avec l'ensemble des participants ayant pris part aux différentes actions que nous venons d'énumérer. C'est sur base de ce matériau que sont construits les constats ici présentés.

Un livret en trois parties distinctes et complémentaires

Une première partie vous offre quelques repères méthodologiques si vous souhaitez faciliter la mise en place d'une démocratie alimentaire sur votre territoire. Comment bien connaître son territoire par la méthode du diagnostic ? Quels outils et instances de gouvernance peuvent vous aider à aborder la question alimentaire sur votre territoire ?

Une deuxième partie vous présente un relevé de différentes actions et bonnes pratiques expérimentées au sein de communes belges et françaises et qui ont permis à ces territoires de mettre le pied à l'étrier de l'alimentation durable pour tous.

Enfin, une troisième et dernière partie s'appuie sur les récits de trois territoires belges et français qui ont choisi de se lancer dans l'aventure de l'alimentation durable. La diversité de ces récits montre combien les portes pour entrer dans cette question sont multiples et qu'il est toujours possible de s'inscrire dans ce mouvement, quels que soient les réalités, les moyens, les besoins de votre territoire et de vos citoyens.

Pour plus de lisibilité, ces différentes parties sont présentées séparément. Toutefois, ces deux niveaux – dynamique territoriale et actions ciblées – se nourrissent mutuellement, et l'une ne va pas sans l'autre.

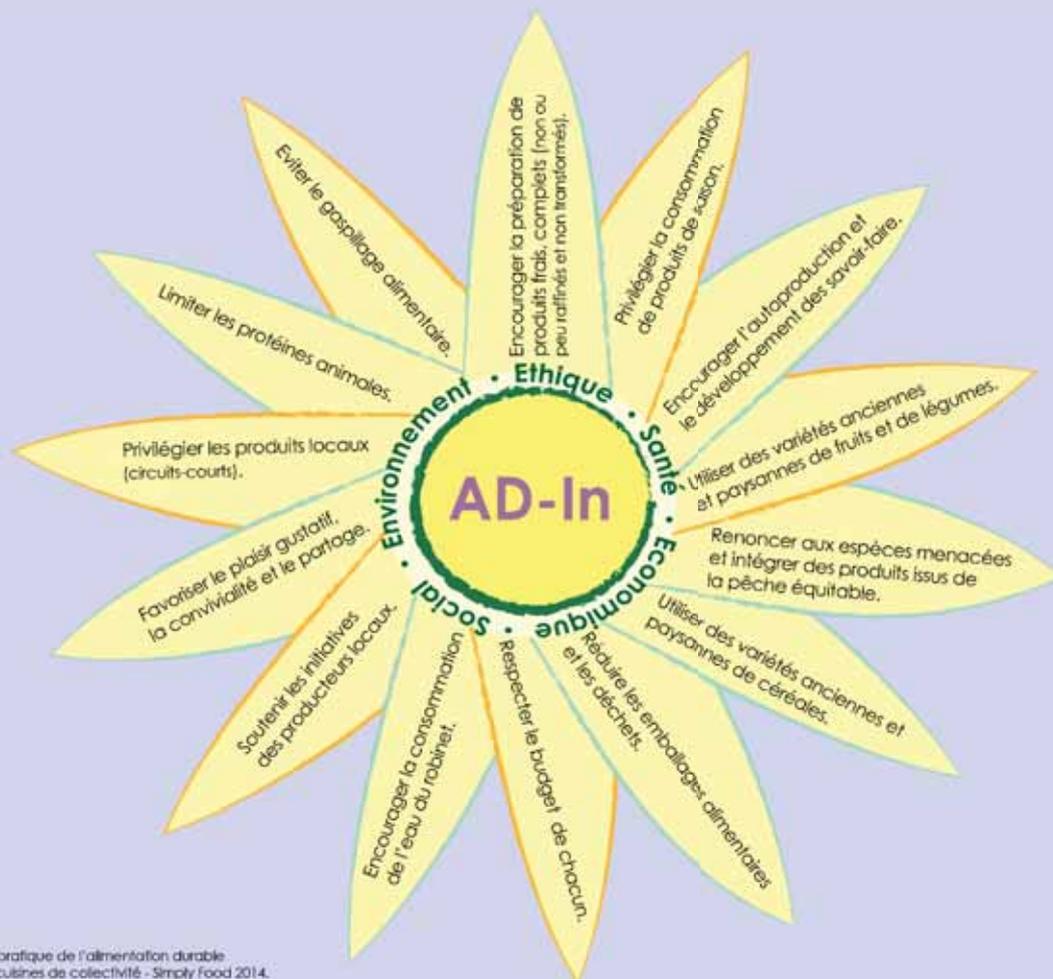


L'alimentation durable, qu'est-ce que c'est ?¹

Dans le cadre du projet AD-In, les partenaires belges et français se sont accordés pour définir l'autonomie alimentaire comme un processus d'émancipation permettant à tous l'exercice du droit à une alimentation de qualité. Ils reprennent l'idée selon laquelle l'autonomie alimentaire repose sur les quatre piliers suivants :

- l'accessibilité, en tout temps et à long terme, à une quantité suffisante de nourriture saine, à un coût raisonnable au regard des revenus de chacun et dans des lieux d'approvisionnement diversifiés et avoisinants ;
- le pouvoir de choisir une alimentation saine, variée et salubre en ayant une information claire et fiable et en disposant des savoir-faire nécessaires pour adopter des comportements alimentaires plus durables ;
- le respect des Hommes et de la Terre ;
- l'action collective et solidaire de se prendre en charge individuellement et la possibilité de prendre part aux décisions qui concernent la communauté.

Dans ce cadre, les partenaires ont mutualisé leurs savoirs et savoir-faire pour favoriser le recours à une alimentation qui tend à respecter simultanément des critères environnementaux, éthiques, sociaux, économiques et de santé et principalement :



Adapté du guide pratique de l'alimentation durable à destination des cuisines de collectivité - Simply Food 2014.

1. Source : www.rcqq.org

INTRODUCTION GÉNÉRALE

EN TANT QU'ÉLU LOCAL, POURQUOI VOUS INTÉRESSER À LA THÉMATIQUE DE L'ALIMENTATION DURABLE POUR TOUS ?

Nous mangeons tous ! Malgré la trivialité de cette assertion, il importe d'insister sur le fait que l'alimentation nous concerne tous et toutes et que chacun d'entre nous peut jouer un rôle dans une transition vers un système alimentaire plus durable et plus inclusif. En tant qu'élu d'un territoire, votre rôle est essentiel et ce, quel que soit l'état d'avancement de votre commune en la matière. En prenant appui sur ce qui existe sur votre territoire, les acteurs présents, les réalités locales, il est possible de faire progresser votre territoire en la matière au bénéfice de tous vos citoyens !

L'alimentation durable inclusive comme thématique porteuse pour un territoire local

Travailler l'alimentation durable sur son territoire peut être source de nombreux bienfaits. En effet, l'alimentation durable est porteuse de répercussions positives dans de nombreux aspects du quotidien des habitants d'une commune mais également pour le territoire en lui-même.

En tant qu'élu, développer une stratégie alimentaire durable sur votre territoire, mettre en place des actions concrètes vous permettra de répondre à **une préoccupation citoyenne**¹ de plus en plus marquée. Les récentes manifestations en faveur du climat, tant en France qu'en Belgique, sont des marqueurs d'une volonté de changement qu'il importe de prendre en compte. L'alimentation concerne l'ensemble de vos citoyens.

Améliorer l'offre alimentaire de votre territoire, accompagner les citoyens dans des changements d'habitude, c'est aussi **un enjeu de santé publique** majeur dont les effets sur le long terme ne peuvent être ignorés.

En soutenant les acteurs économiques qui défendent d'autres modes de production et d'approvisionnement sur votre territoire, en reprenant en tout ou partie la main sur les cuisines collectives des structures publiques, en appuyant les initiatives innovantes qui ne cessent de voir le jour dans ce domaine, vous pouvez également faire de l'alimentation durable un secteur par lequel agir sur **la question de l'emploi à l'échelle locale**. Le déploiement d'initiatives en maraîchage bio a été sur plusieurs territoires impliqués dans le projet AD-In un outil très intéressant en matière **d'insertion socioprofessionnelle**.

S'intéresser à l'alimentation durable sur votre territoire peut également vous permettre de travailler **la cohésion sociale** au sens large. Thématique fédératrice, elle permet de faire du lien avec les citoyens, les structures associatives, les institutions publiques... de votre territoire. Elle permet d'unir toutes les forces vers un objectif commun, elle est un outil pour stimuler/impulser la démocratie participative et le partenariat. Elle est source d'empowerment pour vos citoyens.

L'alimentation durable est aussi un levier sur lequel s'appuyer pour développer **l'attractivité de votre territoire** et valoriser ses ressources à l'échelle inter et intra-territoriale. Le patrimoine, la culture, le tourisme sont autant de matières où la question alimentaire prend tout son sens.

1. Voir notamment le mouvement "Youth for Climate"

Veiller à ce que les actions développées sur votre territoire concourent à **la protection de l'environnement** au sein de votre commune, de ses ressources naturelles est également un enjeu essentiel dans la gestion publique du milieu de vie de vos concitoyens.

Déployer une politique publique efficace, c'est aussi tenir compte des coûts et assurer un équilibre budgétaire. À cet égard, il importe de préciser que ces projets en alimentation durable peuvent être porteurs de nouvelles formes de financement, notamment par la réponse à des appels à projets émanant d'autres niveaux de pouvoir. De même, apporter des ajustements à certains dispositifs en place, par exemple, en modifiant l'offre alimentaire des cuisines de collectivités, n'entraînera pas forcément une augmentation des coûts. La mise en place de nouveaux arbitrages (dans le cas des cuisines collectives, réduire les protéines animales, lutter contre le gaspillage... pour favoriser l'achat de produits bio provenant de producteurs de votre territoire) peut permettre de maintenir l'équilibre budgétaire d'une telle politique. Coûts et bénéfices, directs et indirects, pour vos citoyens, pour votre territoire doivent être pensés globalement et à long terme.

Enfin, la thématique de l'alimentation durable peut également être le point de départ d'une stratégie de territoire plus globale, autour de laquelle structurer votre vision politique. En mettant en perspective les besoins/enjeux/ressources de votre territoire, vous pourrez construire votre projet politique par le déploiement d'actions concrètes et structurelles avec des impacts à court, moyen et long terme.

Le niveau local comme champ d'intervention pertinent

Certes, la transition du système alimentaire appelle des changements en profondeur dans nos manières de produire, de consommer, voire dans notre rapport à l'environnement au sens large. Pour autant, si des changements globaux sont nécessaires, et s'il importe que les différents niveaux de pouvoir – de la Région à l'Europe - s'impliquent à faire de cette transition une réalité, la commune reste un niveau d'intervention opportun pour appuyer cette transition et ce, pour de multiples raisons.

Tout d'abord, la commune est **un espace au sein duquel les citoyens peuvent s'impliquer concrètement**. La commune demeure l'un des niveaux de pouvoir le plus proche du citoyen. Or, les enjeux portés par l'alimentation s'inscrivent dans cette même proximité, quotidienneté. Evoquer la question alimentaire avec l' élu de sa commune prend ici tout son sens.

En s'appuyant sur un sentiment d'appartenance et en le nourrissant, la commune constitue un espace où il est envisageable de développer des outils participatifs en faveur de la démocratie locale alimentaire. Dans de nombreuses communes, de tels dispositifs existent déjà, soit à l'initiative des pouvoirs publics, comme les conseils consultatifs et/ou les comités de quartier, ou à l'initiative des citoyens eux-mêmes, qui, par exemple, choisissent de s'inscrire dans un mouvement de transition ². Ces différents outils sont essentiels pour faire de la question alimentaire une question qui nous concerne tous et toutes.

Ensuite, la commune est **un espace politique/institutionnel qui dispose d'une relative autonomie**. Il est donc possible d'y développer et expérimenter des initiatives innovantes, tout en tenant compte des particularités du territoire, de ses besoins et de ses ressources (cf. "Connaître son territoire").

2. Pour plus d'informations : <https://www.reseautransition.be/>

De même, les compétences déployées au sein d'une commune peuvent être larges et transversales, ce qui offre d'intéressantes opportunités à tous les élus locaux, dans tous les domaines d'action. Comme nous le verrons par la suite, les portes d'entrée pour aborder l'alimentation durable ainsi que les pistes d'actions sont, en effet, extrêmement diversifiées.

Dans le cadre du projet AD-In, nous avons défendu la volonté de rendre l'alimentation durable accessible à tous et toutes. **Faire de sa commune un territoire inclusif**, notamment par rapport à la question alimentaire, est un enjeu essentiel pour soutenir la cohésion sociale de son territoire.

En outre, si le niveau local est un échelon pertinent sur lequel agir, cela ne dédouane en aucun cas les autres niveaux de pouvoir de s'impliquer. À cet égard, **les élus locaux sont donc des relais essentiels pour faire remonter les constats et enseignements issus de leurs propres expérimentations territoriales et ainsi répercuter les préoccupations citoyennes aux autres échelons de pouvoir.**

Enfin, inscrire la transition alimentaire dans les préoccupations de sa commune, c'est aussi inscrire son territoire dans un mouvement plus large, **faire reconnaître sa place, sa légitimité dans des débats internationaux.**

Quel que soit votre niveau d'avancement dans la prise en compte de cette thématique sur votre territoire, que vous ayez déjà inscrit l'alimentation durable inclusive comme l'un des piliers de votre action politique, ou que vous n'en soyez qu'au stade de la réflexion, nous avons construit le présent document pour que vous puissiez y trouver des pistes concrètes, inspirantes, adaptées pour favoriser le déploiement d'une dynamique territoriale sur cette question de manière participative, progressive et proactive.



PAR QUELLE(S) PORTE(S) D'ENTRÉE ABORDER LA QUESTION DE L'ALIMENTATION DURABLE INCLUSIVE SUR UN TERRITOIRE ?

Les expérimentations menées sur les territoires-pilotes du projet AD-In (cf. "Récits de territoire") nous ont permis de dresser deux constats qu'il nous paraît important de relever :

- d'une part, **la diversité et la complémentarité des portes d'entrée** pour aborder l'alimentation durable sur un territoire – nous avons identifié six angles d'approche possibles, sans pour autant que ces derniers ne soient exhaustifs ;
- d'autre part, le fait **qu'aucune de ces portes d'entrée n'est a priori plus pertinente qu'une autre**. Elles dépendent des besoins et caractéristiques du territoire sur lequel elles se déploient.

Partant de ces deux constats, nous souhaitons détailler, au départ des expérimentations menées sur nos territoires-pilotes, le processus par lequel s'est déployée la question de l'alimentation durable au départ de chacune de ces portes d'entrée.

Cohésion sociale

Quand il s'agit de s'appuyer sur l'alimentation durable pour développer la cohésion sociale au sein d'une commune, ce sont le plus souvent des acteurs publics, de type CPAS et CCAS, qui s'emparent de cette question.

Les initiatives liées à l'alimentation, qui se déclinent principalement par des ateliers cuisine et des jardins solidaires/collectifs/communautaires, sont utilisées pour leur potentiel attractif auprès de la population. Il s'agit alors de mobiliser la force du groupe, de permettre le déploiement d'une démarche conviviale pour améliorer le bien-être individuel et collectif et favoriser l'insertion de publics éloignés de canaux plus traditionnels comme l'emploi et la formation.

Dans le cadre de ces activités, des questions d'équilibre budgétaire et de santé vont également être abordées, et c'est l'élargissement de ces préoccupations qui fait émerger un intérêt pour l'alimentation durable. Lorsque c'est cette porte d'entrée qui est mobilisée, les enjeux environnementaux arrivent le plus souvent plus tardivement dans la démarche globale.

Les acteurs s'interrogent alors sur les possibilités de rendre leurs initiatives plus durables, par exemple, en intégrant dans les ateliers cuisine, des trucs et astuces destinés à réduire le gaspillage alimentaire, en centrant leur approvisionnement vers des produits locaux et de saison, ou encore, en limitant les protéines animales ; dans ce dernier exemple, ce choix est le plus souvent justifié par des raisons budgétaires qu'environnementales. Une approche plus globale peut se faire jour, notamment lorsque plusieurs acteurs tentent de conjuguer leurs actions, par exemple pour faire en sorte que les légumes cultivés dans des initiatives d'autoproduction soient utilisés dans les ateliers cuisine existants dans la commune ou encore, lorsque cette production est mise à disposition de services d'aide alimentaire.

Santé

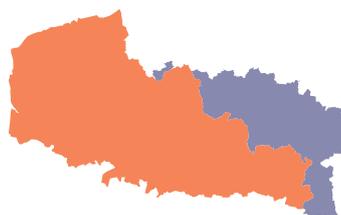
Les initiatives qui voient le jour dans ce cadre vont, dans un premier temps, se centrer sur les principes d'une alimentation saine, avec pour objet de réduire l'occurrence de certaines pathologies telles que l'obésité, le diabète et autres maladies cardiovasculaires, qui se sont progressivement imposées comme des problèmes centraux de santé publique (appelant donc une action de l'autorité publique).

Cette question est prise en charge par des professionnels de la santé dans un cadre de promotion de la santé, mais ne leur est toutefois pas réservée et peut être investie par d'autres acteurs, notamment issus de l'action sociale.

Les initiatives sont à la fois des ateliers, où la cuisine et les habitudes de consommation occupent une position centrale, mais également des dispositifs de plus grande envergure, notamment des salons santé destinés à un large public ou encore la mise en place d'un label pour identifier les plats sains proposés dans le secteur HORECA.

Si vous optez pour une telle porte d'entrée, il s'agira d'être attentif à ne pas développer une vision trop contraignante, normative de l'alimentation. Promouvoir une alimentation durable permet de mettre en avant plusieurs enjeux liés à notre alimentation, de présenter les différentes alternatives possibles, chaque mangeur restant libre d'opérer ses propres choix en fonction de sa réalité.

Là encore, les enjeux environnementaux ne vont intervenir que progressivement dans la démarche, principalement par la question des pesticides et/ou des pollutions diverses. Outre l'équilibre alimentaire, des critères de durabilité vont s'ajouter aux conseils santé, par exemple par la mise en avant de l'intérêt à manger des produits de saison et locaux. Au-delà des enjeux environnementaux, l'objectif est de favoriser des produits les plus naturels possibles pour réduire les effets néfastes des produits dits "industriels" sur la santé des personnes.



Le récit de territoire de la ville de Charleroi est exemplatif d'une approche centrée à la fois sur des objectifs de cohésion sociale et de santé comme vecteurs de transition vers la thématique alimentation durable (cf. "Récits de territoire").

Environnement

Au sein des territoires AD-In, en matière alimentaire, la porte d'entrée environnementale est celle qui est la moins souvent mobilisée en tant que première accroche. Les enjeux environnementaux interviennent dans un second temps, en complémentarité d'autres acquis, notamment en termes de santé publique. À titre illustratif, le raisonnement est alors le suivant : il faut déployer un autre modèle d'agriculture et éviter l'usage de pesticides, d'abord, pour favoriser la santé des personnes et le développement économique du territoire et, ensuite, pour préserver la qualité des sols agricoles.

Dans certains cas, plutôt minoritaires, le développement durable est placé au cœur du projet politique et l'alimentation durable y est alors une des facettes abordées, principalement sous l'angle de la production, notamment par une volonté de développer des filières bio.

Les débats actuels et de plus en plus prégnants sur la question climatique pourrait modifier la moindre occurrence de cette porte d'entrée pour évoquer l'alimentation durable sur un territoire. À titre d'exemple, la lutte contre le gaspillage, notamment alimentaire, mais aussi une gestion plus raisonnée des déchets deviennent des enjeux essentiels pour les collectivités publiques, notamment une volonté de réduction des coûts.

Agriculture et économie

Cette porte d'entrée est principalement mobilisée sur les territoires plus ruraux où une offre alimentaire existe déjà ou pourrait être développée. Des dilemmes peuvent alors se faire jour : promouvoir les producteurs locaux dans leur ensemble (dans une perspective de soutenir l'économie de territoire) ou soutenir uniquement les producteurs locaux qui déploient des pratiques respectueuses de l'environnement.

Les initiatives déployées par l'autorité publique locale vont être de deux ordres :

- soit des soutiens financiers – directs ou indirects (par exemple, avec de la mise à disposition de foncier) - notamment pour encourager l'installation de jeunes agriculteurs ou pour aider les agriculteurs dans une phase de transition ;
- soit, le plus souvent, par le biais d'aide à la valorisation de la production locale : organisation de lieux de vente communs et attractifs (marché des producteurs locaux, hall agricole ...) ; réalisation d'outils de promotion (guide des producteurs, signalisation spécifique sur le territoire...) ; campagne de sensibilisation auprès des consommateurs ; ...
- soit par la mise en réseau des différents producteurs d'un territoire.

Pour ce qui est de la sensibilisation des consommateurs, elle va, le plus souvent, impliquer la mobilisation d'autres portes d'entrée, notamment la santé et l'environnement et, progressivement, déboucher sur des actions relatives à l'alimentation durable.



Le récit de territoire de la Communauté d'agglomération du Douaisis est exemplatif d'une approche, d'abord tournée sur la question agricole et économique, avant que les portes d'entrée santé et environnementale y soient associées. (cf. "Récits de territoire").

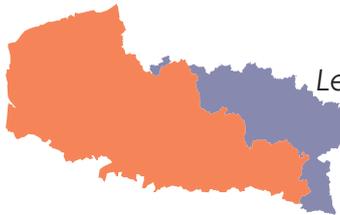
Patrimoine, culture et tourisme

Cette porte d'entrée plutôt atypique s'appuie sur l'idée que l'alimentation est un élément prépondérant dans la construction identitaire d'un territoire et de son patrimoine au sens large. La mise en avant du "terroir" et de ses produits est un volet de plus en plus investi par les collectivités publiques, de par sa dimension patrimoniale et son potentiel de développement touristique.

L'alimentation durable peut alors être abordée par des outils "détournés", issus du secteur culturel (ex : théâtre à la ferme, ballade contée chez les producteurs locaux...). L'alimentation en tant qu'espace culturel peut peu à peu se déployer dans une perspective d'alimentation durable.

L'alimentation et les savoir-faire alimentaires au sens large sont perçus comme des éléments de fierté pour les habitants d'un territoire (enjeux de cohésion sociale), mais apparaissent aussi comme un moyen d'attirer un public extérieur (enjeux touristiques et économiques).

Progressivement, des enjeux environnementaux peuvent également venir se greffer à la démarche, notamment dans le cadre de la préservation des paysages.



Le récit de territoire de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (CCRA) est exemplatif en la matière (cf. "Récits de territoire").



Partie 1

Développer une démocratie alimentaire sur un territoire



INTRODUCTION

INSCRIRE SON PROJET ALIMENTAIRE DANS UNE DYNAMIQUE DE TERRITOIRE

Dans cette première partie, nous souhaitons vous apporter quelques éléments de réflexion et pistes d'action pour inscrire vos actions en matière d'alimentation durable dans **une dynamique territoriale** concertée, globale et inclusive.

En effet, comme nous le montrons dans la seconde partie, les actions à développer sur votre territoire pour promouvoir l'alimentation durable sont diverses et multiples. Toutefois, nous pensons que ces actions doivent, **à terme**, pouvoir s'inscrire dans une stratégie partagée et co-construite **avec l'ensemble des acteurs de votre territoire**, qu'il s'agisse des citoyens, de vos collègues élus, des représentants du monde associatif, des producteurs, des défenseurs de l'environnement, des professionnels de l'action sociale...

Si les actions visibles et ponctuelles sont nécessaires, la transition alimentaire gagne à s'appuyer sur la création d'une dynamique **capable de fédérer et d'amplifier l'impact de toutes ces initiatives prises isolément**. Pour amorcer une telle démarche, l'autorité politique locale occupe une place centrale en jouant son rôle d'ensemblier.

En faisant de l'alimentation durable inclusive un objet de politique publique à part entière, des actions éparses peuvent s'inscrire dans **une logique commune et progressive**, permettant au territoire de franchir des étapes supplémentaires dans la mise en place d'un modèle durable, indispensable pour les générations futures.

Pour vous aider dans la mise en place d'une démarche territoriale, cette partie repose sur trois phases que nous identifions comme des adjouvants intéressants :

1. **Connaître son territoire** : dans cette phase, il s'agit d'une part, d'identifier les acteurs et les initiatives déjà présents dans votre territoire et d'autre part, de déterminer les besoins, ressources, leviers et limites de ce dernier. Pour ce faire, nous vous présentons la démarche de diagnostic de territoire telle qu'elle a été mise en place dans le cadre du projet AD-In (cf. p. 23 à 38) ;
2. Développer la démocratie alimentaire, notamment par la mise en place d'**une instance de gouvernance**. Nous nous appuyons notamment sur l'exemple du Conseil de politique alimentaire (cf. p. 39 à 53) ;
3. S'appuyer sur **des outils de gouvernance**. Nous mettons notamment ici en avant le projet alimentaire territorial (PAT), développé par le Gouvernement français (cf. p. 54 à 64).

Lancer/soutenir une dynamique en alimentation durable sur votre territoire

Avant d'aller plus loin dans cette matière, vous trouverez ci-dessous **un récapitulatif des principales recommandations** que nous adressons aux acteurs politiques locaux qui souhaiteraient mettre en place une dynamique territoriale autour de l'alimentation durable inclusive. Ces recommandations vous sont explicitées par la suite.

- Engager formellement son territoire en faveur d'une alimentation durable inclusive, notamment par l'adhésion à des pactes internationaux ou labels ;
- Faire de l'alimentation durable une compétence à part entière au sein du conseil communal/municipal ou intercommunal (suivant l'organisation institutionnelle française) – selon vos réalités et les besoins du territoire, désigner un Echevin ou un Adjoint au maire en charge de cette matière ou en faire une compétence transversale à charge du Maire/Bourgmestre ;
- Désigner un coordinateur/référent "alimentation durable" sur votre territoire ;
- Œuvrer à la définition d'une vision commune de l'alimentation durable et des objectifs prioritaires par le déploiement d'une vaste concertation sur votre territoire, en impliquant tous les acteurs concernés ;
- Co-construire avec l'ensemble des acteurs du territoire une stratégie alimentaire territoriale permettant l'opérationnalisation de la vision commune et des objectifs prioritaires dégagés / Définir un "Plan local Alimentation durable inclusive" ;
- Mettre en place une instance de gouvernance territoriale autour de la question alimentaire - de type Conseil de politique alimentaire – en charge notamment de la définition de cette vision et de sa mise en œuvre par la co-construction d'une stratégie ad hoc ;
- S'appuyer sur des outils de gouvernance, tels que les Projets alimentaires territoriaux (France) ou encore la Déclaration de politique communale ou le Plan stratégique transversal (Belgique) pour concrétiser cette stratégie ;
- Mettre en place une structure pérenne (de type maison de l'alimentation durable) outillant et fédérant les acteurs du territoire engagés en faveur d'une alimentation durable pour tous (ex. campagnes de sensibilisation, outils d'animation, cuisine collective...) ;
- Organiser des événements fédérateurs qui mettent en avant la thématique de l'alimentation durable inclusive et les acteurs de votre territoire qui s'y impliquent ;
- Être porte-parole des enjeux définis au niveau de votre territoire auprès des autres niveaux de pouvoir.



I. CONNAITRE SON TERRITOIRE, PREMIÈRE ÉTAPE CLEF

Quelle que soit la thématique considérée, il importe de connaître le territoire sur lequel on souhaite intervenir afin de prendre en compte son histoire, ses spécificités, ses ressources et les différents acteurs qui y évoluent. Cette connaissance est d'autant plus nécessaire lorsqu'on aborde la question de l'alimentation durable, dont le caractère transversal et global implique une grande diversité d'acteurs.

Afin d'asseoir votre démarche sur des bases solides, nous vous conseillons donc de débiter par la réalisation d'**un diagnostic de territoire**. Nous vous présentons ici la méthodologie choisie et appliquée dans le cadre du projet AD-In. Bien évidemment, cette méthodologie n'est pas la seule qui peut vous inspirer. À la fin de ce chapitre, vous trouverez donc quelques références pour aller plus loin sur cette question.

Pour réaliser cette étape, n'hésitez pas à vous entourer d'autres acteurs qui peuvent vous accompagner dans vos démarches, qu'il s'agisse de collecter ou d'interpréter des données statistiques ou encore de déployer des méthodes d'intelligence collective pour récolter des informations plus qualitatives sur votre territoire.



1. Un diagnostic de territoire, pour mieux connaître son territoire et encourager la rencontre des acteurs

En premier lieu, le diagnostic de territoire est un outil destiné à collecter le maximum de données sur votre territoire. Il s'agit d'accumuler suffisamment de connaissances pour **analyser au mieux les atouts et faiblesses** de votre territoire et ainsi développer une stratégie d'action qui soit la plus adaptée.

Toutefois, le diagnostic a aussi pour objet d'identifier les acteurs qui évoluent dans votre commune ainsi que les initiatives qu'ils y déploient. Cette phase d'identification est aussi et peut-être surtout un moyen de valoriser ces acteurs et de les convaincre de l'intérêt qu'ils pourraient trouver à s'inscrire dans la démarche que vous poursuivez. En les identifiant, en allant à leur rencontre pour mieux connaître leurs actions, vous lancez **les premiers jalons d'une dynamique de collaboration, partenariat au sein de votre territoire.**

En effet, par les temps de rencontre individuels et collectifs qu'il va nécessairement impliquer, le diagnostic de territoire facilite la mise en contact des acteurs, notamment si ces derniers sont issus de secteurs très éloignés et pour lesquels les occasions de se côtoyer auront été jusque-là éparées.



2. Un diagnostic de territoire, c'est quoi ?

Le contenu de votre diagnostic de territoire dépend évidemment de vos objectifs, mais également de vos ressources. En prenant appui sur le projet AD-In, nous avons identifié comme pertinentes plusieurs catégories d'informations.

Votre diagnostic va se construire sur base de données à la fois **quantitatives** et **qualitatives**.

2.1. Les données quantitatives

Il s'agit ici de prendre en compte toutes les données qui permettent de comprendre le contexte territorial dans lequel vous évoluez. En France et en Belgique, plusieurs sources sont disponibles pour disposer d'une première analyse chiffrée.



Sources de données statistiques à votre disposition

Pour la province du Hainaut : <http://www.hainautstat.be/hainautstat/>

Pour le reste de la Région wallonne :
<https://walstat.iweps.be/walstat-accueil.php>

Pour l'ensemble de la Belgique : <https://statbel.fgov.be/fr/propos-de-statbel>

Pour la France : <https://www.insee.fr/fr/accueil>

Précisons que toutes les données ne sont pas disponibles à une échelle communale. De plus, l'interprétation requiert parfois de faire appel à un professionnel de la statistique pour s'assurer d'une parfaite compréhension. Pour des données sociodémographiques et de santé, des institutions spécialisées peuvent vous venir en aide. Sur le territoire d'action du projet AD-In, nous identifions notamment :



Pour la Province du Hainaut :

l'Observatoire de la Santé du Hainaut (OSH), <https://observatoiresante.hainaut.be/>

Les 69 communes hainuyères font l'objet de profils socio-sanitaires détaillés :
<https://observatoiresante.hainaut.be/categorie-produit/donnees-socio-sanitaires/profils-locaux-sante/>

Pour la Région des Hauts de France : l'Observatoire Régional de la Santé et du Social (OR2S),
<http://or2s.fr/>

Pour la zone transfrontalière : <https://infocentre-sante.eu/index.html>

La plupart du temps, les services communaux/municipaux disposent déjà d'un grand nombre de données. Il s'agit de mettre celles-ci à plat mais aussi de les rassembler dans un document succinct qui permette aux autres acteurs de la commune d'en prendre connaissance.

Quels types de données quantitatives collectées ?

Le type de données dont vous avez besoin est fonction de vos objectifs. Toutefois, on peut identifier quelques informations de base utiles à la mise en place de tout projet en alimentation durable. Nous relevons ici les données collectées dans le cadre du projet AD-In. L'objectif est d'obtenir **une première carte d'identité** de votre territoire et de votre population.

2.1.1. Les données démographiques et socio-économiques

Pour débiter, on prendra notamment en compte le nombre d'habitants sur votre territoire et la densité de population. Il est également intéressant de connaître le profil socioéconomique de vos habitants en relevant à la fois le revenu moyen par habitant, mais également le revenu médian, qui peut être un indicateur plus intéressant lorsque votre territoire présente d'importantes disparités dans la distribution des revenus. À cet égard, vous pouvez aussi considérer le pourcentage de votre population percevant des allocations de chômage ou un revenu d'insertion sociale. Ces données seront de premières indications de la part de votre population se situant en situation de vulnérabilité économique.

Ce ne sont ici que quelques indicateurs choisis dans le cadre du projet AD-In, d'autres données peuvent vous intéresser : la répartition par classes d'âge, par genre, le nombre de familles monoparentales... Les bases de données mentionnées précédemment peuvent grandement vous aider dans votre démarche et dans la sélection des données jugées pertinentes selon vos centres d'intérêt.

2.1.2. Les données spécifiques à l'alimentation durable

Les données de santé

Ici encore, les données qui peuvent vous intéresser sont nombreuses. Parmi les données les plus aisément accessibles, on peut épingler : la mortalité (dont la mortalité prématurée) et l'espérance de vie, les principales causes de décès, la prévalence de certaines pathologies sur votre territoire... Il peut également être intéressant de disposer de quelques données pour mieux identifier l'offre de soins disponible, en prenant en compte le nombre de généralistes, le nombre d'hôpitaux (ou la distance de ce type d'installations par rapport à votre commune)...

Les données agricoles

Si vous souhaitez travailler sur l'offre alimentaire de votre territoire, il vous faut tout d'abord déterminer au mieux la situation de votre commune en relevant notamment la superficie agricole utilisée, la superficie disponible où de nouvelles installations pourraient voir le jour, le nombre de producteurs et le type de culture, le pourcentage de production biologique.

De manière générale, s'il est intéressant de disposer d'une image à un instant précis, il est éclairant de se pencher sur l'évolution de ces différentes données dans le temps et/ou de mener des comparaisons avec d'autres territoires soit limitrophes, soit à d'autres échelles territoriales, par exemple en comparant votre territoire à l'échelle de la Province en Belgique, du Département en France ou encore de la Région ou du Pays.

Très souvent, les acteurs de votre territoire n'ont qu'une vue partielle de ces données. N'hésitez donc pas à leur communiquer le résultat de vos analyses afin qu'ils puissent se les approprier et que vous partiez d'une connaissance commune de votre territoire.

2.2. Les données qualitatives

Collecter ce type de données réclame indubitablement un investissement, tant en moyens humains que temporels, toutefois, ces données vous seront essentielles dans la suite de vos démarches en faveur de la mise en place d'une dynamique territoriale efficiente.

Ces données qualitatives peuvent concerner deux grandes rubriques :

1. Qui sont les acteurs présents et quelles sont les initiatives déployées sur votre territoire en matière d'alimentation durable au sens large et quels acteurs pourraient s'intégrer dans le processus ?
2. Quels sont les besoins et les ressources de votre territoire pour développer un projet en alimentation durable ?

Voyons comment répondre à chacune de ces questions !

2.2.1. Répertoire les acteurs et leurs initiatives

Il s'agit ici de repérer toutes les forces vives de votre territoire qui sont déjà impliquées dans des actions liées à l'alimentation durable ou qu'il vous paraît pertinent d'impliquer dans la démarche, car le public, les missions... de cet acteur vous semblent être des atouts pour déployer la thématique de l'alimentation durable sur votre territoire.

Les acteurs que vous pouvez impliquer dans votre démarche de diagnostic sont multiples :

Vos collègues élus locaux et leurs équipes

Comme nous l'avons évoqué en répertoriant les différentes portes d'entrée possibles pour aborder la question de l'alimentation durable sur un territoire, la majorité des compétences assurées par un Conseil communal/municipal trouvent des points d'accroche multiples au sein d'une dynamique territoriale en matière alimentaire. Face à ce constat, il importe que vous impliquiez l'ensemble de vos collègues dans votre démarche et ce, dès l'entame du diagnostic.

Ainsi, il est intéressant de réaliser un bilan collectif de ce qui se fait déjà sur votre territoire et d'identifier au sein du champ de compétence de chaque Echevin/Adjoint au Maire les ressources qui pourraient être mises au service de cette dynamique territoriale alimentaire. Dans un second temps, il s'agit d'identifier quels sont les besoins communs qui pourraient, en tout ou en partie, être rencontrés dans le cadre de cette dynamique.

A titre illustratif, le besoin de développer une offre en insertion socioprofessionnelle peut se faire dans le cadre d'un projet de formation en bio-maraîchage qui influencerait également sur l'offre alimentaire du territoire. Mettre en avant le savoir-faire alimentaire des artisans et producteurs de votre territoire lors d'un événement festif et fédérateur pourrait aussi concourir à une valorisation de votre patrimoine et avoir des retombées touristiques.

Outre vos collègues élus, il s'agit également de permettre à leurs collaborateurs de s'approprier cette thématique. **Créer une équipe mixte – comprenant des collaborateurs issus de services communaux/municipaux divers – pour mettre en place cette démarche de diagnostic de territoire est sans doute un des meilleurs moyens pour s'assurer de la mise en place d'une approche cohérente et transversale sur votre territoire.**

Les institutions publiques

L'opérationnalisation de votre politique locale s'appuie sur des institutions publiques qui déploient leurs actions au service des citoyens. Impliquer ces acteurs publics est essentiel pour assurer la pérennité de la démarche alimentaire sur votre territoire. Implantées dans votre commune de longue date, au contact des citoyens, ces institutions et les agents qui évoluent en leur sein disposent très souvent d'une solide connaissance du territoire, de ses forces, de ses faiblesses.

Comme pour vos collègues élus, nous vous conseillons de rencontrer un large spectre d'institutions, même si le lien avec l'alimentation durable ne vous semble qu'indirect. Dans le cadre du projet AD-In, nous avons notamment impliqué les CPAS/CCAS afin de toucher des publics en situation de vulnérabilité mais aussi parce que ces acteurs organisent souvent des initiatives telles des ateliers cuisine ou des jardins solidaires. Si ces actions sont d'abord mises en place dans un objectif de cohésion sociale, là aussi, il est possible de partir de cette base pour y ajouter des enjeux de durabilité. Les institutions en charge de promouvoir le développement économique du territoire, de favoriser le tourisme, de préserver le patrimoine... sont autant d'interlocuteurs à mobiliser.

Dans le cadre du projet AD-In, nous avons notamment rencontré les institutions suivantes :

- En Belgique : le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) - ainsi que les espaces citoyens et/ou maisons de quartier qui en dépendent -, les Agences de Développement Local (ADL), les Plans de Cohésion sociale (PCS), les plateformes diverses mises en place par l'autorité publique (en matière de santé, d'action sociale...) ; les centres locaux de promotion de la santé (CLPS)...
- En France : le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le service en charge de la politique de la ville, les plateformes diverses mises en place par l'autorité publique (en matière de santé, d'action sociale...)....

Le secteur associatif

Les acteurs associatifs à impliquer dans votre démarche de diagnostic sont multiples et diversifiés, qu'ils soient en lien direct avec la thématique de l'alimentation durable et/ou, dans le cas du projet AD-In, en lien avec le public-cible, à savoir les personnes en situation de vulnérabilité. Au niveau associatif, vous pouvez notamment contacter les associations de défense de l'environnement, mais aussi toutes les associations actives dans le domaine culturel, par exemple.

Dans le cadre du projet AD-In, nous avons veillé à impliquer étroitement les associations investies dans la lutte contre les inégalités sociales. À cet égard, le secteur de l'aide alimentaire a particulièrement été mobilisé, mais nous avons aussi inclus des associations d'hébergement pour personnes sans-abri, des centres socioculturels...

Et s'il s'agit de diversifier les domaines d'action, il s'agit également d'essayer de toucher des publics diversifiés, par exemple en impliquant des associations qui interviennent auprès des enfants et adolescents ou encore auprès des seniors, de personnes en situation d'handicap...

Notons également que tant les institutions publiques que ces acteurs associatifs sont impliqués dans divers **réseaux/plateformes/fédérations** à l'échelle de votre territoire ou à une échelle plus large. Il importe que vous repérez ces lieux d'échanges existants et que vous vous appuyiez sur ces réseaux pour parfaire votre diagnostic de territoire et faire connaître votre démarche au plus grand nombre.

Les citoyens

À cet égard, une consultation au sens large serait la recette idéale. Un tel dispositif peut toutefois s'avérer complexe à déployer, tant en termes de temps que de moyens. Par ailleurs, assurer la mobilisation des populations moins sensibilisées se révèle un défi supplémentaire.

En Belgique, Charleroi, l'une des communes inscrites dans le projet AD-In, s'est lancée dans une démarche de consultation générale de sa population par l'organisation d' "Etats généraux". Chaque Echevin/Adjoint-au-maire a ainsi eu pour mission d'organiser des rencontres thématiques dans différents lieux de la ville et à des horaires variés afin de faciliter la participation de tous les citoyens. Ce processus a duré 6 mois (janvier à juin 2019) avec l'organisation d'un événement de clôture en septembre 2019. La transition écologique fut l'une des thématiques abordées.

Toujours en Belgique, la Ville de Liège s'est également lancé dans un vaste mouvement de consultation citoyenne, cette fois, en se basant sur l'outil informatique. Le projet de Ville "Réinventons Liège", débuté en septembre 2017, a permis de dégager 77 actions prioritaires, sur base desquelles l'autorité publique a lancé un vaste appel à projets (983 projets déposés). Le thème de la végétalisation de la ville et la promotion de l'agriculture locale faisait partie des principaux enjeux identifiés par les participants. S'en sont suivies des réunions dans différents quartiers afin, notamment, de lancer la mise en place des projets sélectionnés. Un suivi numérique des actions permet à tous les citoyens de continuer à s'informer sur le traitement réservé à leurs demandes et avis.

Notons qu'en France, dans le cadre des Projets alimentaires territoriaux (PAT, cf. infra) impliquent obligatoirement une phase de consultation citoyenne. Le Parc naturel régional Scarpe-Escout a notamment utilisé la méthode SPIRAL pour co-construire son PAT¹. Ce cadre méthodologique place le citoyen au centre de la démarche, dans une volonté de partenariat avec les acteurs publics et privés d'un territoire donné².

1. Pour plus d'infos : http://www.pnr-scarpe-escout.fr/sites/default/files/ddtour_en_pse.pdf

2. Pour plus d'infos : <https://wikispiral.org/tiki-index.php?page=New%20Homepage%20EN>

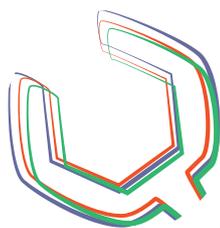
De même, Lille Métropole a lancé une vaste consultation citoyenne dans le cadre de l'élaboration de son PAT³.

De telles démarches demandent bien évidemment un investissement certain. Les deux exemples cités ci-dessous sont d'ailleurs le fait des deux plus grandes villes de Wallonie. Si les moyens disponibles sont plus limités, il reste néanmoins possible d'impliquer vos citoyens dans la mise en place de ce diagnostic.

Une première piste est de vous appuyer sur les instances participatives qui existent d'ores et déjà dans votre commune. En effet, tant en France qu'en Belgique, plusieurs dispositifs, le plus souvent à l'initiative des pouvoirs publics, ont été mis en place afin de favoriser l'implication des citoyens dans la construction du projet politique de leur territoire. Les Conseils citoyens, les Comités de quartier... sont des dispositifs intéressants à consulter.

Il est également possible que votre commune compte des mouvements citoyens, par exemple, les mouvements de transition portés par des citoyens engagés. Si de telles initiatives existent dans votre commune, offrez-leur une place à part entière dans votre démarche de diagnostic.

Que vous visiez une consultation très large ou que vous cibliez votre consultation sur des dispositifs existants, différents outils peuvent vous aiguiller pour mener à bien cette phase de consultation.



Outils et méthodologies relatives à la participation citoyenne dans la mise en place d'un projet de territoire

En Belgique, l'Union des Villes et des Communes Wallonnes a répertorié, en janvier 2017, différents outils et exemples de communes ayant choisi de mettre en place des dispositifs de participation citoyenne et les méthodologies qu'elles ont déployées : <http://www.uvcw.be/articles/0,0,0,0,1798.htm>

L'asbl Espace Environnement, partenaire du projet AD-In, a édité un document de synthèse pour vous inspirer : https://www.espace-environnement.be/wp-content/uploads/2015/10/fiche_participation.pdf

En France, le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique a publié, en octobre 2017, un manuel répertoriant une série d'outils à votre disposition, "Boîte à outils des démarches pour la participation citoyenne" : http://comment-faire.modernisation.gouv.fr/wp-content/uploads/2018/11/boite-outils-demarches-participation_com.pdf

De même, la Commission nationale du débat public peut être saisie pour des projets de grande ampleur mais également apporter des outils pour des projets plus restreints : <https://www.debatpublic.fr/>

3. Pour plus d'infos : <https://participation.lillemetropole.fr/processes/alimentationenmetropole>

Producteurs et les autres acteurs du système alimentaires (transformateurs, restaurateurs, distributeurs...)

Autre public essentiel quand il s'agit d'évoquer la question alimentaire sur un territoire, ces acteurs sont un des groupes-cibles dans la construction du diagnostic. Selon la nature des territoires (urbain, semi-urbain ou agricole), leur implication peut être variable. Dans le cadre des expérimentations menées sur les territoires-pilotes du projet AD-In, l'une des premières difficultés a été le manque de temps que ce groupe d'acteurs peut consacrer aux rencontres et moments d'échanges. Dans certains cas, la question d'une rémunération, par exemple pour les producteurs ou artisans locaux, a été évoquée comme moyen pour lever, au moins en partie, ce manque de disponibilité. Une autre piste est également de se tourner vers les fédérations professionnelles en charge de la représentation des producteurs sur votre territoire, en veillant à représenter les différentes sensibilités autour de la table. Vos services communaux/municipaux, déjà en lien avec ce type d'acteurs sur votre territoire, sont des intermédiaires essentiels pour assurer le succès de vos démarches.



Pour l'identification des producteurs de votre territoire, plusieurs portails informatiques répertorient les producteurs locaux

En Belgique, en Wallonie : <http://www.apaqw.be/Producteurs-locaux.aspx> ;
<http://www.hainaut-terredegouts.be/>; <https://www.biowallonie.com/>

En France, en Région Hauts de France :
<https://www.hautsdefrance.fr/categorie/dossiers/manger-local/>

Pour la zone transfrontalière : <https://portalim.eu/>

Comment mener cette phase d'identification des acteurs de mon territoire ?

Plus vous rencontrerez d'acteurs de votre territoire, plus votre diagnostic gagnera en pertinence et en légitimité. Toutefois, il est certain que vous ne pourrez jamais être complètement exhaustif et que votre "force de consultation" dépendra des moyens disponibles.

Débutez votre démarche en vous appuyant sur vos services communaux/municipaux et essayez de dresser un premier listing avec quelques acteurs. Vous verrez que vous disposez déjà d'une grande quantité d'informations.

Par la suite, comptez sur un premier cercle d'acteurs constitué pour vous aider à identifier d'autres partenaires pertinents et ainsi, compter sur un "effet boule de neige".

Lors la construction de son projet alimentaire territorial (cf. "Outils de gouvernance"), la Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD) s'est lancée dans un vaste mouvement de consultation de l'ensemble des acteurs du territoire afin de dégager des besoins, des priorités et un programme d'actions. Lors de l'une des rencontres organisées dans le cadre de cette consultation, les participants ont reçu des cartes postales à l'effigie de l'événement à envoyer aux acteurs de territoire absents qu'ils identifiaient pourtant comme pertinents pour prendre part à ce processus.

Comptez sur vos services et vos premiers partenaires pour enrichir votre phase d'identification !

Quelles informations reprendre dans votre diagnostic de territoire ?

Une première rubrique reprend **la présentation des acteurs du territoire**. Vous y indiquerez notamment quelques informations de base relatives au public-cible, au fonctionnement et aux missions de l'institution/association. Si vous avez des informations sur la manière dont cet acteur s'est engagé ou souhaiterait s'engager dans la thématique de l'alimentation durable, indiquez-les. Cette présentation doit permettre à chacun d'appréhender le contexte d'intervention de cet acteur.

Une deuxième rubrique répertorie **les initiatives déjà mises en place**. Dans le cadre d'AD-In, nous avons opéré pour une catégorisation de ces initiatives en différents chapitres : les initiatives liées aux modes d'approvisionnement alternatifs ; les services d'aide alimentaire ; les initiatives relatives à l'autoproduction (jardins collectifs/partagés/communautaires/solidaires) ; les initiatives visant à favoriser les apprentissages culinaires (dont les ateliers-cuisine) ; et enfin, les initiatives qui visent à sensibiliser les citoyens sur les enjeux environnementaux. À vous de juger de la catégorisation la plus pertinente en fonction des réalités de votre territoire.

Ne vous oubliez pas ! Soyez un exemple positif, montrez aux acteurs de territoire les initiatives déjà prises par le pouvoir public en la matière.

Enfin, une troisième rubrique peut constituer une amorce de **mise en réseau** des différents acteurs qui évoluent sur votre territoire. Quelles sont les collaborations déjà en place, quelles sont celles que les acteurs appellent de leurs vœux ? Votre diagnostic vous permet de dégager une vue d'ensemble de votre territoire. Vous pouvez aller un pas plus loin et suggérer des liens à favoriser entre des acteurs et initiatives qui ne se connaissent pas encore.

2.2.2. Identifier les besoins et les ressources de votre territoire en matière d'alimentation durable

Outre cette première partie descriptive, votre diagnostic peut comprendre une partie plus analytique en vue de répondre à ces deux questions (non exhaustives) :

- quels sont les besoins et quelles sont les ressources existantes de mon territoire ?
- quels sont les manques, comment y répondre et quel pourrait être le rôle de chacun en la matière ?

On en est ici au stade de pistes à explorer pour l'avenir de votre territoire – et non dans la définition d'un programme d'actions -, soyez créatifs et impliquez tous les acteurs identifiés dans votre diagnostic pour inventer ces pistes de travail.

Pour se faire, commencez par déterminer **les atouts et faiblesses** de votre territoire. Quelques questions peuvent vous aider en la matière :

En termes d'intérêt des acteurs quant à la thématique de l'alimentation durable

Avez-vous pu repérer beaucoup/peu d'acteurs/initiatives s'identifiant comme relevant de l'alimentation durable sur votre territoire ? Ce concept est-il connu par les acteurs que vous avez rencontrés (y compris des citoyens et de vos collègues élus) ? Quel a été l'accueil des acteurs quant à votre sollicitation ? Les différentes initiatives que vous avez identifiées sont-elles connues des autres acteurs de votre territoire ? ...

En termes de mise en réseau des différents acteurs

Les acteurs de votre territoire se connaissent-ils ? Collaborent-ils déjà ensemble ? Disposent-ils de lieux d'échanges pour construire et nourrir un réseau (plateforme, groupe de travail...) ? Cette collaboration est-elle transversale ou reste-t-elle ancrée au sein de secteurs différenciés ? ...

En termes d'approvisionnement

Êtes-vous un territoire agricole ? Disposez-vous déjà d'une offre de produits locaux sur votre territoire ? Des initiatives ont-elles déjà été prises par l'un ou l'autre acteur de votre territoire pour rapprocher les producteurs des consommateurs ? ...

...

En répondant à ces différentes questions, une démarche qui peut être collective, en impliquant les autres acteurs dans cette phase d'analyse, vous disposerez d'une bonne base pour élaborer de premières pistes de travail pour votre territoire.

Gardez à l'esprit que le diagnostic ne porte que sur une période donnée. La phase de collecte de données et d'analyse aura un début et une fin ; or, votre territoire évolue en permanence. La validité d'un diagnostic est donc limitée dans le temps. De même, une fois lancé dans cette démarche, vous verrez que votre territoire peut contenir nombre d'acteurs et d'initiatives, directement ou indirectement impliqués par la thématique. Arriver à une exhaustivité absolue est un idéal inatteignable, d'autant que la phase de diagnostic doit être limitée dans le temps, au risque de frustrer les acteurs que vous aurez convaincus de vous rejoindre et qui souhaiteraient rapidement que cette phase de consultation puisse déboucher sur quelque chose de concret.

3. Un diagnostic de territoire, comment faire?

Vous savez désormais à qui vous adresser et le type d'informations qu'il s'agit de collecter. Vous trouverez dans cette rubrique quelques points de repères méthodologiques pour recueillir ces différentes informations.

3.1. Aller à la rencontre des différents acteurs pour un temps d'échanges individuels

Pour collecter les données dont vous aurez besoin, si vous disposez de suffisamment de ressources et de temps, il est intéressant de mener **des rencontres individuelles** avec des acteurs clés de votre territoire. Dans le cadre du projet AD-In, au vu de la spécificité du public visé, nous avons notamment établi que les CPAS/CCAS et les services d'aide alimentaire étaient des acteurs centraux pour notre démarche. Nous avons également tenu à rencontrer les élus locaux et leurs équipes. Parallèlement, nous n'avons pas rencontré les producteurs locaux, le projet AD-in ayant choisi de se concentrer en priorité sur les consommateurs. À vous de déterminer quels sont les acteurs qui doivent absolument prendre part à votre démarche de diagnostic.

L'objectif est alors double : d'une part, il s'agit de collecter de l'information pertinente pour la réalisation de votre diagnostic ; d'autre part, cela constitue une première opportunité de convaincre vos interlocuteurs de s'impliquer dans une dynamique territoriale en faveur de l'alimentation durable. L'expérimentation montre que les acteurs rencontrés à titre individuel sont plus susceptibles de répondre favorablement aux sollicitations ultérieures, notamment au niveau des moments collectifs.

3.2. Organiser des temps d'échanges collectifs pour dégager des préoccupations communes

Relever les points de vue individuels est une étape importante mais non suffisante si vous souhaitez avoir une image complète de votre territoire. Les rencontres collectives sont donc essentielles pour permettre aux acteurs d'apprendre à connaître les potentiels partenaires qui les entourent mais également pour confronter leurs points de vue, leurs représentations sur l'alimentation durable et son intégration dans un projet de territoire. L'organisation de ces rencontres doit nourrir un dialogue constructif et respectueux où chacun trouve sa place. Soyez attentifs aux méthodes d'animation que vous mettez en place. Des animateurs formés aux outils d'intelligence collective peuvent vous être utiles.

Ici, encore, en fonction de vos moyens, ces rencontres collectives peuvent être organisées à différentes échelles. Ci-dessous, vous trouverez deux exemples pour vous inspirer.

Dans le cadre d'AD-In, suite à une phase de rencontres individuelles, nous avons choisi de réunir les acteurs d'un même territoire à l'occasion de focus group⁴. Ces rencontres étaient organisées sur base d'une animation "Les ballons et les valises" ayant pour objet d'identifier ce qui, sur le territoire, pouvaient soutenir (ballons) ou freiner (valises) le développement de projets en alimentation durable.

Ces rencontres collectives ont permis de remplir un double objectif, à savoir collecter des données sur les représentations des acteurs quant aux forces et faiblesses, opportunités et menaces de leur territoire mais aussi et surtout favoriser la rencontre entre ces différents acteurs.

4. Pour plus d'informations sur cet outil méthodologique : <http://www.spiral.ulg.ac.be/fr/outils/focus-group/>

Lors de ces focus group, les participants ont spontanément exprimé leur satisfaction de participer à ces rencontres qui leur permettaient de sortir d'un sentiment d'isolement ("on n'est pas les seuls à s'intéresser à cette thématique") et/ou leur offraient une source de motivation ("si les autres le font, c'est que c'est possible").

Dans l'encadré ci-dessous, nous présentons l'exemple de la Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD), en explicitant sa démarche de concertation territoriale qui a contribué à l'élaboration d'un diagnostic préliminaire et a débouché sur la construction d'un programme d'actions ad hoc⁵.

La concertation territoriale alimentation-santé-environnement de la Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD)

Cette concertation a débuté en 2015 par des entretiens individuels avec des acteurs-clés du territoire, à la fois pour dégager les principaux sujets d'intérêt à aborder par la suite mais aussi pour assurer la mobilisation de tous les acteurs potentiellement intéressés par cette démarche. Les différents points de vue ont ainsi pu être confrontés. Cette phase de rencontres individuelles a été réalisée par un chargé de mission de la CAD.

Lors de cette étape préliminaire, trois objectifs ont guidé la démarche :

1. Échanger sur le contexte local, les enjeux de la concertation et les conditions de réussite ;
2. Réaliser un travail préliminaire de diagnostic (les comportements alimentaires, en lien avec la santé et l'environnement ; le paysage alimentaire local ; la sensibilisation et l'éducation alimentaire ; les acteurs et actions de l'alimentation, de la santé et de l'environnement sur le territoire) ;
3. Mettre en œuvre des actions-pilotes autour du bien-être et des savoir-faire alimentaires (animation santé pour les scolaires, rendez-vous jardins ; rendez-vous du goût ...).

Une première rencontre "Alimentons le débat" ⁶ a eu lieu en février 2017 en vue de dégager des enjeux prioritaires et de mettre en place des groupes de travail spécifiques dans le cadre d'une journée d'échanges et de réflexion. Environ une centaine de participants ont pris part à cette rencontre.

Quatre objectifs ont animé cette journée :

1. Poursuivre le développement de la dynamique collective entre acteurs locaux de l'alimentation ;
2. Valider les enjeux prioritaires du plan d'actions sur l'alimentation dans le Douaisis ;
3. Mettre en évidence les points de convergence et de divergence qui animent le débat sur l'alimentation, la santé et l'environnement ;
4. Définir les champs d'actions prioritaires du programme pluriannuel.

5. Pour plus d'infos : <https://www.douaisis->

6. Source : CERDD, "Le dialogue pour une stratégie alimentaire durable dans la Communauté d'agglomération du Douaisis", Septembre 2016.

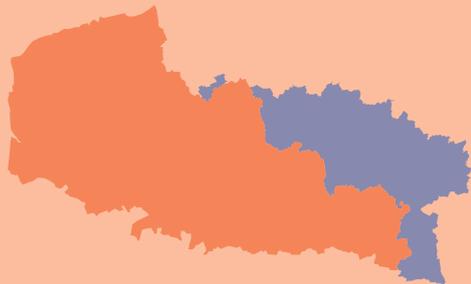
A la suite de ces échanges, trois axes de travail ont été retenus :

- 1) La santé des habitants améliorée et préservée ;
- 2) L'accessibilité à une alimentation de qualité pour tous, et au juste prix;
- 3) Un cadre de vie sain, préservé et source de bien-être.

Au cours de l'année 2017, des ateliers thématiques ont été organisés autour de ces trois axes de travail. Pour chaque axe de travail, 3 séances ont été prévues auxquelles une quinzaine de personnes en moyenne ont participé. L'objectif principal de ces ateliers a été de confirmer les priorités, d'étayer le diagnostic initial par thématique et de le valider, de construire une vision commune mais aussi et surtout de définir un programme d'actions (ALIM-CAD), présenté lors d'un temps de restitution en fin d'année 2017. Des appels à projets ont ensuite été lancés par la collectivité, tandis qu'un comité de pilotage a été constitué pour suivre la mise en place du plan d'actions.

De nombreux services en lien avec des populations en situation de vulnérabilité (aide alimentaire, centres sociaux...) ont pris activement part à l'ensemble de ce processus, bien que les citoyens en tant que tels (à titre individuel) n'ont qu'assez peu participé à la concertation.

Tout au long du processus, la Communauté d'Agglomération du Douaisis a été accompagnée par un tiers extérieur, spécialisé dans l'animation et le dialogue territorial.



Pour plus d'informations sur la démarche globale de la CAD, voir "Récits de territoire".

3.3. Assurer un retour auprès des acteurs de territoire

Le travail de diagnostic territorial est un investissement nécessaire pour la mise en place d'une dynamique sur votre territoire. Toutefois, il est certain que les informations collectées pourront être tout aussi utiles à d'autres acteurs de votre territoire. Prévoyez donc un moment spécifique pour faire part de vos constats aux différents acteurs, qu'ils aient ou non pris part à la construction dudit diagnostic. Ce moment de présentation sera l'occasion de compléter votre diagnostic avec des informations que vous auriez pu manquer et de mettre en perspective certains de vos constats. Cette présentation est une opportunité supplémentaire d'ouvrir le dialogue territorial.

Dans le cas de la concertation territoriale de la CAD présentée ci-dessus, la présentation d'éléments de diagnostic a surtout été l'occasion de mettre en place des temps de travail et initier une démarche globale pour le territoire.

Dans le cadre du projet AD-In, les diagnostics de territoire ont été présentés lors d'événements

de lancement locaux. Le plus souvent, des porteurs d'initiatives issues du territoire ont été invités pour présenter leurs actions. Ces diagnostics ont suscité un véritable intérêt de la part des acteurs.

En conclusion, le diagnostic de territoire est à la fois :

- **un document qui reprend une série d'informations territorialisées quant à la thématique de l'alimentation durable, qui permet de repérer les forces et faiblesses d'un territoire pour orienter les choix futurs ;**
- **mais d'abord et surtout, un processus, permettant de mettre en place les prémisses d'une dynamique territoriale.**

Nous vous avons donné ici quelques repères afin de mener à bien cette démarche de diagnostic. Vous pouvez choisir de confier cette tâche à un consultant extérieur. Toutefois, nous pensons que vos démarches auront d'autant plus de poids si ce sont vos collaborateurs qui mènent à bien ce travail dès son entame – bien évidemment, rien n'empêche que ces techniciens puissent bénéficier d'un appui extérieur. En tant qu'élus, en étant à l'initiative de cette démarche, vous envoyez un premier signal positif aux acteurs de votre territoire, vous démontrez votre intérêt pour la thématique de l'alimentation durable mais aussi et surtout vous leur montrez que vous souhaitez mener cette démarche en impliquant toutes les forces vives du territoire, suivant les principes de co-construction et de collaboration.

Comment rendre cette étape de diagnostic inclusive ?

- Identifier les institutions publiques et associations actives auprès de publics diversifiés dont les personnes en situation de précarité économique, mais aussi les publics jeunes, les seniors, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ... Le secteur de l'action sociale au sens large est un allié incontournable dans votre démarche d'un diagnostic de territoire inclusif ;
- Impliquer les professionnels de ces institutions/associations pour qu'ils puissent témoigner des besoins spécifiques des publics auprès desquels ils interviennent ;
- Vous appuyer sur ces professionnels pour impliquer directement leur public dans vos démarches de consultation citoyenne et prévoir que cette consultation citoyenne repose sur des outils et dispositifs accessibles à tous ;
- ...



Pour aller plus loin

<https://diagnostic-territoire.org/>

<https://www.fun-mooc.fr/courses/course-v1:lorraine+30011+session01/about>

<https://observatoiresante.hainaut.be/wp-content/uploads/2019/07/190710-GuideParticipatif-light.pdf>

Pour consulter les diagnostics de territoire élaborés dans le cadre du projet AD-In, vous pouvez vous rendre sur le site suivant : <https://ad-in.eu/diagnostics-de-territoires/> et sur le portail suivant : <https://portalim.eu/>



II. Quelle(s) instance(s) pour développer/soutenir une démocratie locale alimentaire inclusive ?

Réformer le système alimentaire contemporain implique de repenser collectivement les formes de démocratie pour permettre à chacun de décider ce qu'il souhaite manger demain. Les enjeux, notamment de santé et environnementaux, qui entourent la question alimentaire auront des effets sur la vie de tout un chacun. Pour qu'une forme renouvelée de démocratie alimentaire puisse voir le jour, il importe qu'elle puisse **s'incarner dans des instances spécifiquement dédiées à cette question.**

Nous souhaitons ici reprendre quelques constats utiles si vous souhaitez développer une telle instance. Pour ce faire, nous nous basons sur une vaste revue de littérature, principalement relative **aux Conseils de Politique Alimentaire (CPA)**, mais aussi et surtout sur les expérimentations menées au sein des territoires-pilotes du projet AD-In dans leurs tentatives pour mettre en place de telles instances.

La question des instances de gouvernance territoriale relatives à la question alimentaire nous paraît devoir être posée, alors que les autres niveaux de pouvoir encouragent de plus en plus la mise en place de ces instances.

En Wallonie, dans le cadre de la Stratégie wallonne de l'alimentation durable, "Manger Demain" ,le Gouvernement wallon a décidé de mettre en place un "Collège wallon de l'alimentation durable (CWAD)» au premier semestre 2019. La deuxième mesure de cette stratégie prévoit explicitement "la mise en place de Conseils de politique alimentaire aux niveaux local et régional". L'équipe du CWAD, constituée de chargés de mission territoriaux, peut accompagner les territoires qui le souhaitent dans la mise en place d'un CPA.

En Région des Hauts de France, les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT – cf. infra), prévus dans la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014, appuient explicitement la création d'instance de gouvernance en tant que "gage de réussite" pour la mise en place d'une stratégie alimentaire territoriale. Les DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) sont désignées pour "vous accompagner dans cette démarche, en vous informant sur les soutiens méthodologiques, et en facilitant la mise en relation des acteurs du territoire".⁷

Cet intérêt manifeste des autres niveaux de pouvoir et le subventionnement qui peut en découler représentent une occasion intéressante pour inscrire votre commune dans le mouvement de la transition !

De nouveau, la pertinence de développer une instance de gouvernance va dépendre des réalités de votre territoire et aussi du degré de maturité de celui-ci quant aux questions alimentaires ; dans le cadre de notre expérimentation AD-In, certains territoires-pilotes se jugeant trop petits, trop peu avancés dans la réflexion, ont choisi de mettre en place des formes plus "légères" de coordination comme des instances de coordination, des comités de pilotage... Nous présentons ici un modèle théorique pour vous inspirer, à vous de l'adapter selon vos besoins !

7. <https://www.walloniedemain.be/articles/manger-demain-decouvrez-la-strategie-wallonne-en-alimentation-durable/>

I. Quels sont les objectifs d'une instance de gouvernance ⁸ ?

1.1. Premier objectif : développer une vision commune de l'alimentation durable, première base de votre stratégie territoriale

L'objectif général de cette instance est tout d'abord de **démocratiser la gouvernance** en vue d'améliorer le système alimentaire à l'échelle de votre territoire. Concrètement, cette instance a pour objet de susciter l'échange entre acteurs d'un même territoire pour aboutir à des solutions concertées et transversales. C'est avant tout un lieu de débat où sont évoqués les enjeux de la transition à l'aune des réalités de votre territoire.

En effet, l'alimentation durable touche à la fois des aspects économiques, écologiques, sociaux, éthiques et de santé. Cette transversalité implique que les acteurs s'accordent entre eux et partagent un socle commun de valeurs et intérêts à traduire au sein d'**une vision partagée des enjeux, des objectifs à poursuivre et de la stratégie à mettre en œuvre pour y parvenir.**

Faire se rencontrer les acteurs, leur permettre d'échanger est une nécessité pour permettre à un territoire de déployer la question de l'alimentation durable de manière cohérente. **Outre le résultat attendu, c'est aussi le processus de concertation en lui-même qui apparaît comme une condition de réussite.** Il contribue à la mobilisation collective des différents acteurs en présence, mobilisation que le diagnostic peut enclencher en partie.

Définir une vision commune, c'est à la fois définir ce l'on entend par les termes "alimentation durable", mais aussi définir ensemble **le futur souhaité, le modèle auquel devrait correspondre le système alimentaire et les objectifs à atteindre.** Quelques conditions à prendre en compte pour faciliter la construction de cette vision et pour l'organisation des débats au sein de l'instance de gouvernance. Nous les présentons ci-dessous.

1.1.1. Assurer une représentation équilibrée et veiller au rapport de force

Les acteurs concernés par l'alimentation durable sont originaires de secteurs très diversifiés. Ils ont aussi des moyens – humains et financiers – différents. En conséquence, il importe que chacun trouve sa place au sein du processus et prenne pleinement part au débat. Des techniques d'animation particulières doivent être prévues pour assurer une prise de parole équilibrée et respectueuse. Quelle que soit la composition de cette instance, il est nécessaire que l'organisation des débats permette de prendre en compte tous les acteurs et favorise une régulation équilibrée des rapports de force. Or, de fait, tous les acteurs ne disposent pas du même poids.

Il peut donc être plus intéressant de chercher le consensus plutôt que de prendre les décisions à la majorité ⁹.

8. Voir notamment : Veronica Bonomelli et Manuel Eggen, *Les conseils de politique alimentaire, vers une gouvernance démocratique des systèmes alimentaires ?*, FIAN, Septembre 2017.

9. Une telle position a été défendue par François Collart Dutilleul lors du colloque du RAWAD du 19 février 2019, "la démocratie dans l'assiette".

Pour éviter que ce processus de concertation ne devienne chronophage et décourage certains acteurs, il importe de distinguer les sujets fondamentaux et rassembleurs (dont il faut discuter en plénière) des sujets plus techniques qui peuvent être travaillés en sous-groupes. Toutefois, il s'agit de s'assurer que des événements fédérateurs puissent maintenir la cohésion du réseau d'acteurs et assure un certain degré de cohérence dans les réflexions menées.

Il peut aussi arriver que des acteurs s'auto-excluent de la démarche (par exemple, parce qu'ils ne disposent pas de suffisamment de temps pour prendre part au processus). Dans certains cas, il peut être opportun de réfléchir à un moyen de rétribuer la participation, notamment pour les associations dont les moyens financiers sont limités.

Dans tous les cas, un système de démocratie active s'appuie nécessairement sur des outils et des dispositifs qui permettent de consulter ces publics et ainsi intégrer la parole de ceux qui ne s'impliquent pas spontanément. Des dispositifs de consultation en ligne peuvent être une piste à envisager.

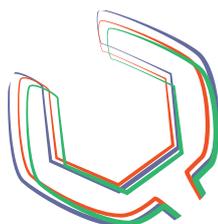
Plus largement, il importe que lors de la mise en place de l'instance, un temps puisse être prévu pour accompagner l'ensemble des membres de l'instance dans leur prise de fonction. Une charte de fonctionnement, qui peut prévoir les modalités d'organisation du débat, de la prise de décision, peut être co-construite pour s'assurer que chacun puisse s'appuyer sur un socle minimal de règles communes. Une certaine souplesse reste toutefois de mise pour ne pas trop contraindre la démarche.

1.1.2. Mettre en place une méthodologie de concertation territoriale

Il s'agit avant tout de favoriser un dialogue constructif entre toutes les parties prenantes. Il est notamment important de veiller à ce que les acteurs puissent s'éloigner de leurs représentations individuelles pour se diriger vers cette vision commune.

Il importe également que les participants à cet exercice de concertation soient, dès l'entame de la démarche, informés du traitement réservé à leurs différentes propositions : dans quelles conditions sera-t-elle acceptée ou rejetée et pour quels motifs. Cette transparence est essentielle pour que la confiance s'installe.

Plusieurs techniques d'animation sont envisageables (forum ouvert, world café, réunions publiques, ...). Si ces techniques ne sont pas familières de vos équipes, différents organismes peuvent vous apporter un appui intéressant en la matière. Faire appel à un tiers peut favoriser la neutralité du processus.



Quelques outils/repères méthodologiques pour vous inspirer :

<http://secteur-public.sia-partners.com/20170828/concertation-territoriale-construire-des-techniques-danimation-efficaces-et-sur-mesure-un>

http://www.lisode.com/wp-content/uploads/2017/02/Lisode_Guide_concertation.pdf

[http://www.geyser.asso.fr/pdf/Dispositifs et outils pour le dialogue territorial dialter2013.pdf](http://www.geyser.asso.fr/pdf/Dispositifs_et_outils_pour_le_dialogue_territorial_dialter2013.pdf)

1.1.3. Prévoir une stratégie de diffusion sur la vision commune

S'accorder sur une même vision demande aussi que celle-ci soit diffusée et connue par le plus grand nombre. Différents canaux peuvent être mobilisés. Des supports écrits peuvent être envisagés (rapports, articles scientifiques ou de vulgarisation ...). À ce propos, la collaboration avec le monde académique est un atout intéressant. Conférences, débats ... sont aussi à prévoir pour poursuivre les échanges avec les professionnels et les citoyens de votre territoire. Des événements ludiques, festifs constituent des opportunités pour faire connaître et diffuser cette vision en misant sur un volet concret.

1.2. Deuxième objectif : inspirer, soutenir et coordonner les actions sur votre territoire

S'accorder sur une vision commune implique un travail de définition mais également de détermination d'objectifs communs. Ces objectifs devront trouver place au sein d'une stratégie concertée et se matérialiser à travers des actions concrètes à déployer au sein de votre commune.

L'instance de gouvernance est le lieu au sein duquel vous allez pouvoir collégialement **déterminer les actions prioritaires** à déployer pour concrétiser la vision choisie pour votre territoire. La seconde partie du présent document a pour objet de vous présenter différentes pistes en la matière.

Il s'agira soit de mettre en place de nouvelles actions pour combler les manques et besoins non satisfaits identifiés dans le cadre de votre diagnostic, soit de soutenir des actions déjà existantes, leur donner plus d'ampleur permettant de répondre aux besoins.

Un appel à projet peut suivre ces discussions.

Décider des actions à mener au sein de l'instance de gouvernance permet d'œuvrer à la mise en réseau des acteurs et concourt surtout à **coordonner** les différentes actions, initiatives mises en place. Il s'agit d'assurer la cohérence des initiatives déployées sur le territoire et de veiller à leur donner un maximum d'impacts, faire en sorte que "le tout soit supérieur à la somme des parties". Ce rôle de coordination sera d'autant plus important pour soutenir les actions ayant une portée territoriale large et impliquant de nombreux acteurs.

Enfin, l'instance de gouvernance a pour rôle de **soutenir** et d'assurer un rôle de conseil auprès de tout acteur qui souhaite s'inscrire dans le mouvement de la transition alimentaire.

1.3. Troisième objectif : évaluer votre stratégie de manière continue et participative

Il importe que vous puissiez prévoir des indicateurs qui permettent d'évaluer régulièrement la manière dont les objectifs définis ensemble sont bel et bien rencontrés.

Un tel processus d'évaluation permet à la fois de maintenir le processus de concertation pour favoriser la rencontre et le partenariat entre acteurs, mais aussi de constater les évolutions engrangées sur le territoire. Pour cette étape, la collaboration d'un partenaire extérieur peut s'avérer plus confortable - tant en termes de moyens disponibles qu'au niveau de la méthodologie employée - pour l'ensemble des acteurs.

Cette instance est aussi un lieu légitime à partir duquel les acteurs peuvent assurer une veille quant à la façon dont tous les acteurs – en ce compris les élus – agissent pour mettre en œuvre la stratégie alimentaire territoriale décidée conjointement. C'est aussi là que les éventuels ajustements nécessaires peuvent être discutés.



Pour vous aider dans cette étape d'évaluation, plusieurs ressources sont à votre disposition :

<http://www.institut-renaudot.fr/download/Guide-pratique-d%E2%80%99auto-evaluation.pdf>

<https://www.avise.org/dossiers/impact-social>

2. Quels sont les acteurs qui composent cette instance de gouvernance ?

La composition de cette instance de gouvernance est variable en fonction des réalités de votre commune. Une constante reste la nécessité d'assurer la plus grande représentativité possible des différents secteurs de la chaîne alimentaire dans un sens large. **Le diagnostic de territoire** vous aura permis d'initier et de rencontrer les acteurs les plus pertinents pour votre territoire.

Pour convaincre ces acteurs de prendre part à la concertation territoriale, des réunions d'information et des rencontres individuelles sont souvent des étapes préliminaires indispensables, notamment, pour rassurer et encourager l'implication des acteurs qui ne se sentiraient pas naturellement à leur place dans un tel processus. De nouveau, le diagnostic de territoire vous aura permis de réaliser un premier travail de sensibilisation.

Par rapport à cette composition, tant la littérature que les expérimentations en cours questionnent particulièrement **la place des citoyens** dans ce type d'instance. En effet, comment assurer que des consommateurs puissent trouver leur place au sein de ces dispositifs, comment organiser un recrutement qui permette à tout un chacun de prendre part au processus, comment garantir une certaine représentativité, y compris des plus vulnérables, comment organiser des débats entre orateurs, s'exprimant depuis un positionnement professionnel et orateurs s'exprimant depuis leur identité privée ?

Toutes ces questions font écho aux réflexions contemporaines sur la participation citoyenne et ne sont pas circonscrites à la seule thématique alimentaire. Dans les expérimentations en cours, les citoyens sont peu représentés voire absents des dispositifs.

Cette absence est souvent due, en plus des questionnements évoqués ci-dessus, aux difficultés rencontrées pour assurer le recrutement de cette catégorie d'acteurs. Comme pour la réalisation du diagnostic, vous pouvez envisager cette mobilisation soit par à un appel à candidature large au sein de votre commune, soit en vous appuyant sur les dispositifs de participation citoyenne déjà présents sur votre territoire.

3. Quel est le rôle de l'autorité locale dans une telle instance de gouvernance ?

Plusieurs catégories d'acteurs peuvent être à l'initiative de la mise en place d'une instance de gouvernance. Dans les expérimentations existantes, c'est le plus souvent une autorité publique qui est à la manœuvre. Cependant, la place des élus et de leurs représentants au sein de ces instances reste en débat. En effet, l'enjeu est de trouver le juste équilibre entre la nécessité d'assurer la neutralité de l'instance et celle d'avoir une caisse de résonance auprès des décideurs.

Si ces instances ont plus de facilité à se faire connaître comme légitimes lorsqu'elles sont le produit d'une décision émanant de l'autorité publique, l'un des inconvénients peut être que certains acteurs refusent de s'inscrire dans la démarche par risque de perdre une partie de leur indépendance.

Lorsque ces instances de gouvernance sont mises en place par un autre acteur que l'autorité publique, elles auront plus de marge de manœuvre mais doivent pouvoir être reconnues pour imposer leur voix dans la prise de décision politique. Leurs avis pourront être plus tranchés mais risqueront d'être ignorés par l'autorité.

En tant que représentant de l'autorité publique, vous aurez donc un rôle essentiel en la matière et le statut que vous allez conférer à cette instance va être crucial. On peut distinguer plusieurs cas de figure :

- une instance, en tant qu'**organe de consultation** : certaines instances sont uniquement consultées par l'autorité publique pour émettre des avis sur les orientations politiques choisies. ;
- une instance, en tant qu'**espace de consultation** : dans un second cas, les membres de l'instance sont amenés à co-construire ces orientations avant que celles-ci ne soient décidées, mais l'autorité publique conserve la décision ;
- enfin, une instance en tant que **lieu de décision** : les décisions sont prises au sein de l'instance par l'ensemble des acteurs qui auront pour mission de trancher, avant une application par l'autorité publique.

Pour mener au mieux les objectifs visés par cette instance, il est intéressant que des membres de vos équipes soient spécifiquement dévolus, ne serait-ce que pour en assurer le suivi administratif et logistique. Mais votre rôle en tant qu' élu sera aussi prépondérant pour s'assurer que les échanges puissent être répercutés à tous les niveaux de pouvoir et se concrétiser sur le terrain.

Il peut également être opportun que cette instance soit présidée, par exemple, en alternance par un représentant des pouvoirs publics ou un représentant des acteurs de terrain. Une coprésidence peut également être assurée, afin d'assurer/rassurer chacun sur la neutralité des débats.

4. Quand mettre en place une instance de gouvernance ?



Dans plusieurs expérimentations, le diagnostic de territoire a été un élément déclencheur dans le processus. Soit il s'agira de l'une des premières démarches lancées par l'instance de gouvernance en construction en vue d'identifier l'ensemble des acteurs pertinents sur le territoire, soit c'est suite à la réalisation de ce diagnostic que les acteurs percevront la nécessité de se regrouper pour construire la stratégie alimentaire de leur territoire. La nécessité d'une telle instance peut également apparaître lorsque plusieurs acteurs d'un territoire souhaitent mettre en place un programme d'actions, élaborer un projet de territoire. Dans un dernier cas, c'est suite à la mise en place d'un tel programme que se fait sentir la nécessité de se rencontrer pour assurer le suivi et l'évaluation des actions menées.

Pour notre part, nous plaiderons pour une mise en place le plus précocement possible. Identifiée comme lieu privilégié pour construire une vision commune et penser une stratégie territoriale concertée, il importe que cette instance voie le jour le plus tôt possible dans votre démarche, en ce compris dans une forme embryonnaire dans un premier temps, dans l'attente de recruter l'ensemble des acteurs concernés.

5. Quelle échelle territoriale pour développer une instance de gouvernance ?

Nous évoquons ici une vision commune et une stratégie alimentaire territoriale, reste cependant à définir le territoire visé. Il n'existe pas une "bonne" échelle territoriale, la définition de votre territoire dépend des objectifs poursuivis et des réalités institutionnelles de chaque acteur impliqué dans la démarche. Lorsqu'elle est issue de l'initiative d'une autorité publique, la question est plus simple à régler, le territoire pertinent pouvant se calquer sur le territoire d'intervention de ladite autorité.

En introduction, nous indiquions en quoi l'échelon local apparaissait comme un lieu opportun d'intervention. Plus l'interconnaissance entre les acteurs est grande, plus le nombre d'acteurs impliqués est restreint, plus les échanges directs sont possibles.

Toutefois, vous pouvez choisir de ne pas limiter le territoire concerné par l'instance aux strictes frontières administratives de votre commune, des collaborations peuvent donc voir le jour avec des territoires voisins. Selon les objectifs de votre instance, les échelles territoriales sont variables. Par exemple, la vision commune doit toucher un maximum d'acteurs et être partagée par un cercle plus large. Au contraire, la manière dont elle est concrètement mise en place doit être adaptée aux spécificités locales du territoire considéré.

Une des solutions peut être de prévoir de telles instances à différents niveaux, tout en veillant à la coordination de ces différents niveaux. En effet, il s'agira de faire en sorte que chaque instance dispose de compétences et missions bien définies et que le processus de décision général soit connu, compris et accepté par tous.

En France, les expérimentations en cours font plutôt état d'instances organisées souvent au niveau intercommunal (en lien avec l'organisation institutionnelle de l'Etat français). De telles instances voient notamment le jour dans le cadre de projets alimentaires territoriaux (PAT – cf. infra). En Belgique, on trouve également des initiatives intéressantes, organisées à l'échelle d'une Région dans le cadre de la stratégie Good Food (Région de Bruxelles-capitale) ou d'une ville, comme à Gand.

Enfin, dans le cadre de la définition d'une échelle territoriale pertinente, il s'agit de ne pas confondre échelle de gouvernance et échelle d'approvisionnement, qui peuvent différer. Par ailleurs, l'échelle territoriale que vous aurez choisie n'est pas une donnée définie une fois pour toute. En fonction de l'évolution des débats et questionnements, d'autres choix peuvent apparaître comme plus pertinents.

La concertation alimentation-santé-environnement de Charleroi

Une instance de gouvernance en devenir

Dans le cadre du projet AD-In, un diagnostic de territoire a été réalisé afin d'identifier les différents acteurs et initiatives en lien avec l'alimentation durable sur le territoire de la ville belge de Charleroi. Suite à une phase d'entretiens individuels, ces acteurs ont été réunis à l'occasion d'un focus group en mars 2017, rencontre au cours de laquelle les acteurs ont exprimé leur souhait de continuer à échanger sur la thématique. En juin 2017, une journée de rencontre, réunissant une soixantaine d'acteurs, a été organisée autour de la présentation du diagnostic et de la mise en avant d'initiatives inspirantes. Cette journée a également permis un premier travail en ateliers autour des forces et faiblesses du territoire pour le développement de projets d'alimentation durable. Enfin, un appel à candidatures a été lancé pour la mise en place d'une instance de coordination territoriale Alimentation Durable, avec pour objectif de permettre aux acteurs de lancer une dynamique de réseau en la matière. Deux rencontres ont été organisées en 2017.

Parallèlement, fin 2017, le dispositif "Charleroi, Ville Santé", dépendant de l'autorité publique, lançait une consultation des professionnels et citoyens carolos¹⁰ en vue de dégager des priorités d'actions en matière de santé. De cette consultation, plusieurs axes ont été dégagés, dont l'un concernait l'alimentation. **Un sous-groupe de travail "alimentation santé"** a donc été mis en place.

Pour fédérer les énergies en un même lieu, ces deux dispositifs ont choisi de fusionner en un groupe de travail "Alimentation – Santé – Environnement", animé par un partenaire du projet AD-In, l'association Espace Environnement et par le service public en charge de la santé de la Ville de Charleroi. Ces acteurs se sont rencontrés à quatre reprises en 2018. Des secteurs diversifiés sont représentés au sein de ce groupe de travail : acteurs publics de la promotion de la santé, associations de défense de l'environnement, acteurs de l'aide alimentaire, maisons médicales, citoyens (principalement issus d'organes de participation mis en place par la ville), mutualité, CPAS, porteurs d'initiatives d'autoproduction, représentants de producteurs...

Après un travail sur la définition de l'alimentation durable et la construction d'une vision commune, le groupe a choisi de s'atteler à la rédaction d'un plan d'actions local en faveur du développement de l'alimentation durable, qui a été présenté aux élus de la ville par les animateurs du groupe de travail.

Des débats est toutefois ressorti un questionnement sur l'opportunité de limiter la stratégie construite aux seules limites géographiques de la ville de Charleroi. Des démarches ont donc été entreprises à l'égard de la Conférence des Bourgmestres de Charleroi-Métropole en vue d'inclure des communes avoisinantes, où se trouvent d'ailleurs la plupart des ressources en matière de production agricole.

Pour plus d'info : <https://www.charleroi.be/charleroi-ville-sante>

¹⁰. Habitants de Charleroi

6. Quel(s) obstacle(s) dans le cadre de la constitution d'une instance de gouvernance ?

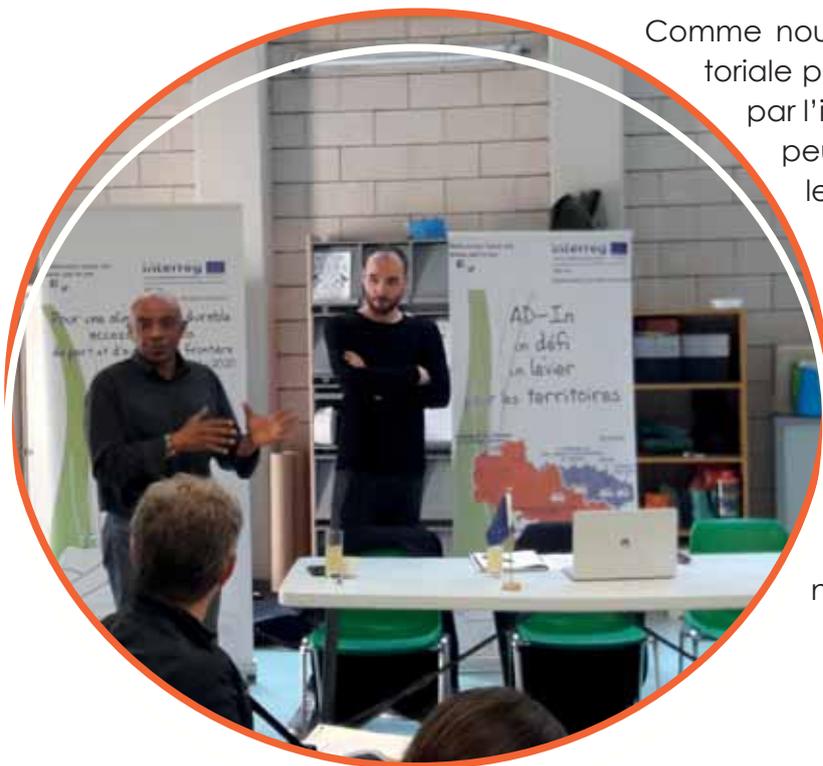
L'un des principaux obstacles évoqués réside dans la crainte d'une formalisation trop forte, qui pourrait notamment nuire à d'autres formes de partenariats plus informels et spontanés.

Le deuxième frein est l'investissement temporel que réclame la participation à une telle instance, investissement face auquel tous les acteurs concernés ne sont pas égaux. En effet, les moyens plus limités du secteur associatif peuvent l'empêcher de s'inscrire pleinement dans cette démarche, créant de fait un déséquilibre dans la représentation des acteurs. Un soutien financier des pouvoirs publics peut à cet égard soulever en partie ce frein.

Plus largement, certaines catégories d'acteurs peuvent se sentir non concernés et désertent ce type de dispositifs. Comme nous l'indiquons, la place des citoyens dans de telles instances reste une grande source de questionnement.

Un troisième frein porte sur l'âpreté à parvenir à un consensus quand une grande diversité d'acteurs et de secteurs est représentée, avec le risque de se contenter d'un consensus "mou" et non la définition d'une véritable stratégie.

Comme nous l'évoquions précédemment, l'échelle territoriale pertinente sera fonction des objectifs poursuivis par l'instance. Dans certains cas, plusieurs instances peuvent être initiées. Toutefois, cela présente le risque d'entraîner un manque de lisibilité des stratégies déployées à ces différentes échelles territoriales, avec parfois des effets contreproductifs. Il est essentiel de veiller à la cohérence des approches. Là encore, les pouvoirs publics ont un rôle primordial. Si, en tant qu'élu local, vous ne disposez pas de la marge de manœuvre nécessaire, vous avez néanmoins un rôle à jouer à cet égard dans la sensibilisation de vos collègues aux autres niveaux de pouvoir concernés.



Comment assurer la mise en place d'une instance de gouvernance inclusive ?

Nous évoquons les difficultés rencontrées par certaines associations/institutions pour prendre part à un tel processus en raison d'un manque de moyens, voire d'un questionnement quant à leur légitimité. Ce questionnement se pose avec d'autant plus d'acuité quand il s'agit d'impliquer des citoyens, particulièrement lorsqu'on vise des citoyens en situation de vulnérabilité. Or, nous pensons que leur participation est absolument nécessaire, notamment pour combattre une vision de l'alimentation durable qui serait réservée à une élite.

Pour impliquer ces citoyens, l'une des pistes est de s'appuyer sur les différents organes de participation citoyenne qui fleurissent, tant en France qu'en Belgique, à l'initiative des acteurs publics. On peut notamment penser aux comités de quartier, aux comités de riverains ... La plupart des territoires concernés par le projet AD-In comprenaient ce type de dispositifs.

Dans le cadre du projet AD-In, ce sont principalement des acteurs issus du secteur de l'action sociale qui ont été visés. Faire appel à ces structures-relais permet de s'appuyer sur la relation de confiance qui préexiste entre les travailleurs sociaux et les personnes qu'ils côtoient.

Dans certaines structures, qui travaillaient la thématique depuis plusieurs années, des citoyens ayant pris part au projet AD-In se sont impliqués dans des instances de coordination, ont accepté de témoigner (notamment sur supports vidéos). Toutefois, ce n'est qu'avec le concours des structures-relais que cette implication des citoyens a été possible et elle s'est souvent limitée à un pourcentage restreint de participants, les plus engagés.

7. Incarner l'instance de gouvernance dans un lieu physique

Cette instance de gouvernance pourrait trouver à s'incarner dans un lieu physique, une structure pérenne tel que le propose le concept d'une "Maison de l'alimentation durable".

Une Maison de l'alimentation durable sur votre territoire

Cette structure pérenne est un outil supplémentaire dans le processus de décloisonnement entre les différents secteurs de la chaîne alimentaire à l'échelle d'un territoire, ainsi que dans leur mise en réseau. Rassembler différents opérateurs dans un même lieu peut favoriser la solidarité et le dialogue entre des acteurs qui n'ont pas forcément l'opportunité de se croiser régulièrement.

Par les différentes activités qui y seront menées (cf. infra), le concept d'alimentation durable devient plus concret et opérationnel, notamment vis-à-vis des citoyens non sensibilisés à la thématique. Identifier un lieu fixe facilite l'accès à l'information, qu'elle soit destinée aux professionnels ou aux citoyens. En tant que vitrine pour une transition vers un système alimentaire plus durable, une telle structure incarne l'alimentation durable inclusive vis-à-vis de tous les acteurs potentiels susceptibles d'intégrer la dynamique.

Développer une telle structure est aussi un moyen d'outiller les acteurs et de partager les bonnes pratiques pour s'enrichir collectivement, prendre du recul et apprendre des expériences existantes. En mutualisant les moyens de chaque acteur, un tel lieu favorise l'accès à des dispositifs/moyens difficilement accessibles de manière isolée et nourrit l'énergie collective.

La mise en place de cette structure doit s'inscrire dans un contexte territorial déterminé. Ce territoire peut être défini comme étant un bassin de vie, une communauté de communes, un regroupement de communes et ce, en fonction de différents facteurs comme par exemple, le nombre d'acteurs, notamment les producteurs, présents sur le territoire. Il est indispensable que le territoire d'action de cette structure, ainsi que sa fonction et son bouquet d'activités, répondent aux besoins et réalités du territoire. Il est donc important d'investiguer ce qui est déjà présent sur un territoire avant de concevoir ses fonctions et son rôle.

En fonction de la taille du territoire choisi, il peut être opportun d'envisager des antennes décentralisées, toujours dans l'objectif de favoriser la plus grande accessibilité possible.

Les initiatives de ce type ici identifiées sont implantées le plus souvent à l'échelle d'une grande ville ou d'un rassemblement de communes, à la fois en territoire urbain ou en territoire rural.

Dans l'idéal, son implémentation doit favoriser **sa visibilité et son accessibilité**, géographique mais aussi culturelle. En milieu urbain, développer ce type de structure dans un quartier défavorisé encourage cette accessibilité, y compris pour les populations en situation de vulnérabilité.

La question du pilotage et de l'animation de la structure est centrale. Ici aussi, difficile d'apporter une réponse univoque en la matière. Notons néanmoins qu'au sein des initiatives existantes, **le rôle de l'autorité publique** est essentiel, notamment au vu des ressources financières nécessaires à l'acquisition et la réhabilitation d'un lieu dédié. Toutefois, si l'autorité publique semble être un moteur, ces initiatives mettent aussi en avant l'importance d'un acteur associatif, connu et reconnu, qui puisse être associé à la démarche et prendre en charge l'animation de la structure. Plus largement, pour garantir une implémentation territoriale optimale, nous pensons opportun que cette structure repose sur un organe de coordination avec des représentants des différents secteurs, publics et privés.

Les missions défendues par la structure sont fonction des acteurs impliqués et des publics visés. On peut néanmoins insister sur l'importance qu'un tel lieu remplisse une diversité de fonctions pour que le plus grand nombre d'acteurs y trouve une place. Croiser les fonctions et les thématiques doit être l'un des principes directeurs de la structure. Développer ces activités peut se faire de manière progressive, au départ d'un socle négocié et défini en fonction de chaque territoire. De même, si une telle structure doit être un lieu de rassemblement, les autres acteurs doivent poursuivre leurs activités propres. Il s'agit ici de défendre l'idée de mise en réseau des activités existantes et de combler les lacunes éventuelles constatées sur le territoire.

Parmi ces différentes missions, on peut citer :

1. Un lieu de valorisation de la production locale

Cette structure peut agir en tant que vitrine pour les producteurs locaux par la mise en valeur de leur savoir-faire et de leur rôle dans le développement d'un territoire.

La plupart des structures semblables existantes ont choisi de développer un axe production à part entière et comprennent des espaces de culture maraîchère, parfois, combinés avec un objectif d'insertion socioprofessionnelle. Le produit des ventes peut d'ailleurs être une source de revenus complémentaire - mais souvent non suffisante - pour le bon fonctionnement de la structure. Cette production peut également être destinée à approvisionner les cuisines de collectivité du territoire.

Outre une production en interne, une telle structure est aussi un outil à disposition des producteurs locaux, soit en leur fournissant des outils facilitant par exemple la transformation de leurs produits, soit encore, en apparaissant comme un lieu de vente supplémentaire. Ce rôle de plateforme commerciale peut par ailleurs devenir un point d'ancrage pour la mobilisation et l'attraction des citoyens afin de les amener vers les autres activités proposées.

Parallèlement, c'est la mise en réseau des producteurs qui peut s'organiser depuis cette structure.

2. Un lieu de sensibilisation à destination des citoyens de tout âge, des professionnels et des élus

Cette structure peut être un lieu de référence pour tout acteur, qu'il soit citoyen, professionnel ou élu, en questionnement autour de l'alimentation durable. Mais il s'agit également de pouvoir intéresser, développer une première accroche avec tous ceux qui ne se sentent actuellement pas concernés. Pour ce faire, cette structure doit proposer un programme d'activités diversifiées - et ludiques - autour de l'alimentation : organisation de débats, d'expositions, des projections de films ... mais également des événements plus atypiques, comme des pièces de théâtre, voire de concerts, qui permettront à des publics non sensibilisés de pousser pour la première fois la porte de la structure.

Afin d'attirer toujours plus de citoyens, des services plus pratiques peuvent également être proposés, tels que des bourses d'échange de graines, la distribution de plants ...

3. Un lieu d'éducation et de formation à destination des citoyens et des professionnels

Au niveau des professionnels, cette structure peut proposer des formations sur l'alimentation durable et servir de lieu de ressources et d'outils pédagogiques. Lors de l'évaluation menée dans le cadre du projet AD-In, plusieurs professionnels ont mis en exergue ce souhait de disposer plus aisément d'informations validées.

Pour les citoyens, cette structure peut accueillir les ateliers relatifs au développement de savoir-faire alimentaire et proposer des parcelles où développer des initiatives d'autoproduction à visée pédagogique. On peut également imaginer que cette structure propose des conseils individuels ou des orientations pour des citoyens qui souhaitent réfléchir à leur alimentation sans pour autant prendre part à une action collective.

4. Et enfin, être un lieu de rencontre et d'échanges, abritant notamment l'instance de gouvernance

En premier lieu, les acteurs impliqués dans l'animation de cette structure peuvent se voir confier la réalisation du diagnostic de territoire et/ou de son actualisation, étape préliminaire évoquée dans la définition d'une vision commune. Plus largement cette structure devrait être le cadre d'une mise en réseau des acteurs et abriter l'instance de gouvernance.

Enfin, cette structure doit être un espace où l'ensemble des acteurs peuvent développer leurs propres activités dans un cadre adapté. Elle peut également servir de couveuse pour des projets plus innovants, par le biais de bourses, par exemple.



Pour vous inspirer, voici quelques initiatives existantes en la matière :

La maison de l'éducation à l'alimentation durable (MEAD), Mouans-Sartoux

Pour plus d'infos : <http://mead-mouans-sartoux.fr/pour-un-projet-alimentaire-de-territoire-a-mouans-sartoux/>

L'écopôle alimentaire, un partenariat entre la Communauté de Communes de la région d'Audruicq (CCRA) et les associations, Terre d'Opale et Anges Jardins

Pour plus d'info : <https://horizontalimentaire.fr/ecopole>

La Maison de l'alimentation du territoire de Genève (MA-Terre)

Pour plus d'info : <http://www.ville-geneve.ch/actualites/detail/article/1536153662-nouvelle-maison-alimentation-geneve/>

La Maison Interculturelle de l'Alimentation et des Mangeurs (MIAM) de Bordeaux-Nord

Pour plus d'info : <http://miam33.fr>



III. QUEL(S) OUTIL(S) DE GOUVERNANCE POUR DÉVELOPPER/ SOUTENIR UNE DÉMOCRATIE LOCALE ALIMENTAIRE INCLUSIVE ?

En France, l'Etat a fait le choix clair de s'appuyer sur les collectivités locales pour mener à bien la transition du système alimentaire. Pour ce faire, il les a dotées d'un outil de gouvernance spécifique en la matière : **le Projet Alimentaire Territorial (PAT)**. Dans les territoires-pilotes du projet AD-In, deux EPCI ¹¹, présentant pourtant des configurations relativement différentes ¹², ont décidé de se lancer dans l'aventure : la Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD) et la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (CCRA). Ces deux exemples sont évoqués au niveau des récits de territoire (dernière partie du présent document). Du côté belge, s'il n'existe pas actuellement d'outils de gouvernance alimentaire à part entière, d'autres mécanismes sont mobilisés pour mener à bien la réflexion sur cette question. De même, des outils à portée internationale peuvent être mobilisés dans les deux contextes nationaux.

11. Etablissement public de coopération intercommunale

12. Pour plus d'information sur la CAD, voir le diagnostic de territoire réalisé dans le cadre du projet AD-In : https://adineu.files.wordpress.com/2017/05/5-2017-10-11_dt_douai.pdf

Pour la CCRA : https://adineu.files.wordpress.com/2017/12/20171213_dt_audruicq_dec2017.pdf

1. Le projet alimentaire territorial, outil de démocratie alimentaire à la française¹³

1.1. Origine et caractéristiques principales

Mis en place dans le cadre de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014, les PAT sont "élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire. Ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire.

Les projets alimentaires territoriaux répondent à l'enjeu d'ancrage territorial mis en avant par le PNA – Plan National Alimentation – et revêtent :

- une dimension économique : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;
- une dimension environnementale : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- une dimension sociale : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine"

Pour mener à bien l'élaboration de leur PAT, les collectivités territoriales sont invitées à réaliser "un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiants les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire". Plus loin, il est précisé "l'appui sur **un diagnostic partagé** par les acteurs locaux et la coordination de l'ensemble des actions par **une instance de gouvernance** sont gages de la réussite de la mise en place de votre PAT." Outil de gouvernance qui ne peut vivre seul et qui appelle une démarche plus large, telle que nous l'envisageons également dans le présent document.

Six catégories de partenaires sont appelées à s'impliquer dans la définition de ce PAT : les agriculteurs et producteurs ; la société civile ; les acteurs de l'économie sociale et solidaire ; les entreprises et coopératives de transformation, de distribution et de commercialisation ; les organismes d'appui et de recherche et, enfin, les collectivités territoriales, services de l'Etat et financeurs.

Pour favoriser la mise en place d'**un PAT inclusif**, nous ne pouvons que plaider pour l'élargissement de ce cercle d'acteurs, tel que celui proposé dans la première partie du présent document "Connaître son territoire".

Un réseau, le RnPAT – réseau national pour un projet alimentaire territorial co-construit et partagé – est également disponible pour vous accompagner : <http://rmpat.fr/le-projet/presentation/>

¹³. Texte de présentation tiré du site internet du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation : <https://agriculture.gouv.fr/comment-construire-son-projet-alimentaire-territorial>

1.2. La reconnaissance des PAT, renforcer le lien entre l'Etat et les collectivités locales

Un dispositif de reconnaissance a débuté en mars 2017. Cette labellisation vise à identifier et recenser les démarches PAT existantes sur le territoire français et à leur offrir plus de visibilité. Pour obtenir le label, les porteurs de PAT sont invités à s'inscrire dans :

- une démarche globale d'ancrage territorial des actions ;
- une volonté de rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs ;
- le souhait de développer l'agriculture durable sur les territoires ainsi que la qualité de l'alimentation.

Par ailleurs, il est recommandé qu'au moins un des trois autres axes du PNA (justice sociale, éducation alimentaire de la jeunesse et la lutte contre le gaspillage alimentaire) soit pris en compte.

Les critères de reconnaissance portent notamment sur la gouvernance et la gestion du projet (démarche collective et partagée, pérennité du projet, dispositif d'évaluation des impacts, ...) mais également sur sa transversalité.

Les objectifs du PNA et du PRAD (Plan Régional de l'Agriculture Durable) doivent être respectés. Pour le PNA sont cités notamment l'ancrage territorial et la mise en valeur du patrimoine alimentaire ainsi que la contribution au développement de circuits courts et de proximité (de préférence issus de l'agriculture biologique). Pour le PRAD sont mentionnés la structuration de l'économie agricole et alimentaire, le maintien et le partage de la valeur sur le territoire et, enfin, le développement de l'agriculture sur le territoire et la consolidation des filières territorialisées.

L'attribution de la reconnaissance donne droit aux porteurs de projet :

- à la publication de la liste des PAT reconnus par le préfet de Région sur le site de la DRAAF et par le Ministère en charge de l'agriculture sur son site internet ;
- l'autorisation d'utiliser la marque nationale "Projet alimentaire territorial reconnu par le Ministère de l'agriculture" et le logo associé.

Plus largement, cette reconnaissance a pour objet d'encourager une mise en réseau des acteurs et de leur offrir un accompagnement et un soutien technique par l'autorité publique.



Deux territoires-pilotes du projet AD-In engagés dans une démarche PAT

La "Boucle alimentaire vertueuse", Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (CCRA)

Le PAT de la CCRA s'inscrit dans une histoire longue durant laquelle la collectivité a mené une réflexion et des premières actions en vue de multiplier les partenariats mais aussi les angles d'approche pour faire de la question alimentaire un levier de développement pour le territoire (cf. "Récits de territoire").

Ce PAT s'incarne tout d'abord dans **un lieu physique**, symbolique, qu'est l'écopôle alimentaire. Fruit de la collaboration entre des acteurs associatifs (Terre d'Opale, les Anges Gardins) et la collectivité publique, cet écopôle vise à rassembler en un même lieu une diversité de fonctions : production (en y alliant un volet formation) ; transformation ; distribution et mise en réseau de la production locale et, enfin, sensibilisation du grand public.

Plusieurs portes d'entrée sont mobilisées pour évoquer la question alimentaire, dont :

- *Le gaspillage alimentaire* : plusieurs actions sont menées pour sensibiliser les habitants à cette question, par exemple via l'opération "un dîner presque sans déchets", en lien avec le Syndicat d'élimination et de valorisation des déchets du Calais et un collège d'Audruicq.
- *Un théâtre culinaire* : en mobilisant des outils culturels, il s'agit de "ré-enchanter l'alimentation", notamment avec le théâtre vivant (opération "Théâtre à la ferme", compagnies accueillies en résidence au sein de l'écopôle ...) pour permettre des créations multiformes autour de l'alimentation.
- *La mise en valeur d'un produit local, symbole identitaire fort, la chicorée* : pour ce faire, la CCRA a mené la restauration d'une ancienne sécherie et organise annuellement – depuis 2001 – la fête de la chicorée. Ces actions ont œuvré au redéploiement d'une activité économique locale dynamique puisque les artisans et PME locales développent désormais de nouveaux produits autour de la chicorée.
- *Valoriser les circuits-courts* : un calendrier de rendez-vous gourmands, festifs et culturels du territoire a été créé. L'objectif est mettre un coup de projecteur sur les productions d'exploitants, d'artisans, de restaurateurs locaux, et ainsi favoriser les achats de proximité.

Si le PAT entend travailler la question alimentaire avec l'ensemble des habitants de la CCRA, deux publics-cibles font l'objet d'une attention particulière :

- *l'alimentation solidaire* : Ateliers cuisine, paniers solidaires, jardinage... Ces actions, impulsées et/ou portées par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) visent à accroître l'autonomie alimentaire de tous, en particulier des plus vulnérables. Dans le même but, la région d'Audruicq a été un territoire-pilote du projet AD-In.
- *les jeunes et l'alimentation* : Eveiller la curiosité, goûter des fruits et légumes parfois inconnus... via le programme Vivons en Forme (VIF), les jeunes du territoire abordent également l'alimentation sous toutes ses formes.

En termes de gouvernance, une charte et un conseil local de l'alimentation ont été mis sur pied. En effet, les acteurs de ce PAT sont multiples : associations, professionnels, acteurs éducatifs, CPE-TI¹⁴, Anges Jardins... Pour officialiser cette collaboration, une charte a été définie pour sceller l'engagement et la coopération des partenaires locaux. Un Conseil Local de l'Alimentation a également été créé : cet espace d'animation est partagé avec les acteurs locaux. Les objectifs sont multiples : veiller à l'échange de l'information, explorer collectivement des pistes nouvelles, animer des ateliers de réflexion, voire porter des projets.

Le 18 juin 2018, l'ensemble de ces propositions a été présenté à un grand nombre de partenaires, d'acteurs locaux, d'habitants impliqués dans les différentes démarches. Environ 80 personnes d'horizons très divers ont répondu à cette invitation.

Pour plus d'informations : <http://www.ccra.fr/Le-projet-Alimentaire-Territorial/84/>

ALIMCAD, le PAT de la Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD)

La CAD a élaboré son programme ALIMCAD autour de **trois enjeux centraux** :

- *Enjeu 1* : L'alimentation, facteur de la santé préservée et améliorée des habitants du Douaisis
- *Enjeu 2* : L'alimentation et le cadre de vie, sources de santé et de bien-être
- *Enjeu 3* : L'accès pour tous à une alimentation de qualité, au juste prix

Ces enjeux sont traduits en **8 objectifs**, eux-mêmes déclinés en 21 actions thématiques :

Objectif 1 - Développer l'information et la formation sur les liens entre alimentation et santé (1. Chaque année, une thématique spécifique sur l'alimentation et la santé ; 2. Des formations alimentation-santé pour les professionnels) ;

Objectif 2 - Donner à tous les moyens d'être acteur de sa santé en agissant sur l'éducation alimentaire (3. L'alimentation de la petite enfance ; 4. L'éducation nutritionnelle et alimentaire de la jeunesse ; 5. L'alimentation au cœur des actions de promotion de la santé, un tremplin pour le bien-être de tous) ;

Objectif 3 - Développer et valoriser les espaces nourriciers, en respectant l'environnement (6. Accompagnement des projets d'autoproduction partout où c'est possible ; 7. Promotion du jardinage au naturel) ;

Objectif 4 - Accompagner le secteur alimentaire vers des pratiques respectueuses de l'environnement (8. Performance environnementale du secteur alimentaire) ;

Objectif 5 - Réduire le gaspillage alimentaire et la production de déchets liés à l'alimentation (9. A l'échelle des consommateurs ; 10. A l'échelle de la restauration hors domicile ; 11. A l'échelle des entreprises du secteur agro-alimentaire, de la production à la distribution) ;

¹⁴. Comité de Promotion Economique et Touristique Intercommunal

Objectif 6 - Promouvoir l'alimentation durable (12. Sensibilisation partout et pour tous ; 13. Une semaine de l'alimentation durable ; 14. Des outils à portée de main ; 15. Un espace dédié à l'alimentation durable) ;

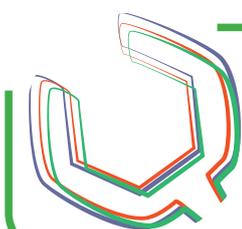
Objectif 7 - Accompagner le développement de savoirs et savoir-faire autour de l'alimentation durable (16. Accompagnement du changement de comportements alimentaires des mangeurs ; 17. Formation et accompagnement "des personnes relais");

Objectif 8 - Placer la solidarité au cœur de l'accès à une alimentation locale, saine et durable (18. Des initiatives alimentaires solidaires et durables ; 19. Création et animation d'un espace de gouvernance ; 20. Communication ; 21. Suivi de la mise en œuvre du programme d'actions).

Inscrit dans la continuité de la concertation territoriale animée depuis 2016, un **espace de gouvernance** est créé avec pour objectif de faciliter l'interconnaissance, la collaboration et l'articulation entre acteurs et initiatives. Par le partage d'expériences, de savoirs et de valeurs, cet espace permettrait d'acquérir une meilleure compréhension du fait alimentaire sur le territoire et de nourrir une vision partagée de l'alimentation à promouvoir.

À travers cet espace, il s'agit de faire le lien entre les acteurs locaux de l'alimentation, mais aussi d'assurer l'articulation avec des démarches et politiques voisines et complémentaires (SCOT ¹⁵ du Grand Douaisis, démarche de projet alimentaire territorial à l'échelle du PNR ¹⁶ Scarpe-Escaut, etc.) L'animation de cette gouvernance locale est essentielle pour qu'elle profite à l'ensemble des parties prenantes. Les rencontres organisées prennent diverses formes : ateliers d'intelligence collective, séances de microconsulting ou groupes de travail thématiques, visites de terrain, balades autour du " paysage alimentaire", partage de données, etc.

Enfin, pour favoriser l'implication de tous, ces espaces de gouvernance sont déclinés à différentes échelles. Des projets alimentaires communaux et d'établissements scolaires, avec leurs propres gouvernances, sont expérimentés avant d'essaimer la méthodologie.



Pour plus d'informations :

https://www.douaisis-agglo.com/fileadmin/Public/CAD/Dev_rural/Alimcad/Programme_ALIMCAD_Document_de_presentation.pdf

¹⁵. Schéma de Cohérence Territoriale

¹⁶. Parc Naturel Régional

2. Les outils de gouvernance à disposition sur le territoire belge

Nous sommes ici face à des outils qui ne concernent pas directement ou plutôt pas uniquement la question alimentaire. Pour autant, en l'absence d'un outil comme le PAT en Belgique, le cadre proposé par ces différents outils nous apparaît comme opportun pour structurer votre démarche territoriale alimentaire.

2.1. La déclaration de politique générale de la commune

La déclaration de politique générale d'une commune est un outil de gouvernance essentiel, puisqu'elle fixe les priorités d'un territoire et de son exécutif pour les six années à venir. En y inscrivant la thématique de l'alimentation durable, vous envoyez un message fort à l'ensemble de vos concitoyens et partenaires de territoire. Vous démontrez votre engagement en la matière. En incluant cette thématique dans votre déclaration, vous posez les bases d'une concertation territoriale, à commencer par l'ensemble des membres du Collège des Bourgmestre et Echevins de votre commune. S'accorder sur l'idée que l'alimentation durable est une priorité suffisamment prégnante pour trouver sa place dans la déclaration de politique générale de votre commune est un premier signal important.

2.2. Le Programme Stratégique Transversal (PST)

Après une phase d'expérimentation de 5 ans (2012-2017), cet outil de gouvernance locale est en cours de généralisation dans l'ensemble des communes wallonnes. Construit en transversalité, il a pour objet de transcender les différents plans/programmes existants au sein d'une commune afin d'offrir à tous une meilleure visibilité de l'action communale. Il implique que l'ensemble des élus et techniciens de collectivité se fédèrent autour de ce projet commun.

Sur base d'un état des lieux reprenant les besoins et ressources du territoire, le PST doit se décliner en objectifs stratégiques et opérationnels, qui se concrétiseront en projets et actions. Des priorités doivent être établies entre les différentes actions envisagées. L'ensemble de la stratégie est planifiée dans le temps – favorisant une vision à long terme pour la gestion communale - et évaluée en continu en vue de procéder à d'éventuels ajustements.

Cet outil de gouvernance nous paraît tout à fait opportun pour organiser une politique publique en alimentation durable à l'échelle de votre commune.

Un des premiers outils proposés aux communes qui développent leur PST est le document "17 objectifs pour une politique locale durable".

Pour plus d'info sur cet outil : <http://pouvoirslocaux.wallonie.be/pst/index.html>

2.3. Le Programme Communal de Développement Rural (PCDR)

Au niveau des territoires-pilotes du projet AD-In, les trois communes belges du territoire du Parc Naturel Transfrontalier du Hainaut (Beloeil, Bernissart et Péruwelz) sont engagés dans un PCDR.

Cet outil de gouvernance est apparu au début des années 90 avec pour objectif d'aider au redéploiement des zones rurales et d'enrayer l'exode rural en cours à cette époque. Un nouveau décret relatif au développement rural a été voté en 2014 pour actualiser l'outil. Un PCDR a une durée de vie de 10 ans.

Un PCDR est un document de référence – composé de 6 pièces -, validé par le Conseil communal et le Gouvernement wallon, qui reprend la programmation dans le temps d'une série de projets et actions.

Un auteur de programme, désigné par la commune, le plus souvent un bureau d'étude, est en charge de la construction de ce document. Un premier volet est une analyse statistique multidimensionnelle (économie, environnement, cohésion sociale...). Il s'agit d'offrir un cadre de référence objectif.

Un second volet, plus subjectif, est construit sur base du ressenti des citoyens quant à leur cadre de vie. Ces deux sources de données sont croisées pour aboutir à un diagnostic partagé.

Une fois le diagnostic validé, l'auteur de projet travaille sur une stratégie de développement des objectifs dégagés, objectifs qui sont traduits en projets classifiés à court, moyen et long terme. Les citoyens interviennent également dans ce classement.

La construction de la stratégie en tant que telle est travaillée dans le cadre d'une Commission Locale de Développement Rural (CLDR), commission qui rassemble à la fois des citoyens et des élus (pour un quart des effectifs), avec un maximum de 60 membres. La représentation politique doit assurer toute la diversité politique, ce qui permet une stabilité y compris suite aux échéances électorales. Pour ce qui est du recrutement des citoyens, un appel à candidatures est fait auprès de l'ensemble des citoyens rencontrés lors de la phase de consultation citoyenne, avec l'objectif d'avoir la plus grande diversité possible. Cette commission est étroitement associée à la mise en œuvre des différents projets repris dans le PCDR.

Au niveau du financement, trois cas de figure sont envisageables : soit des projets directement éligibles dans le cadre de la politique de développement rural, soit financés dans le cadre de politique sectorielle, soit dans le cadre d'un financement propre par la commune. Certains projets sont par ailleurs mis en place sans financement spécifique grâce au bénévolat de citoyens ou au dégagement de moyens – le plus souvent humains – de certaines institutions/associations. Les projets "transcommunaux" permettent également de dégager des subsides complémentaires.

3. Les outils à l'échelle internationale

Engager votre commune par la signature d'un pacte ou l'engagement dans un label est un premier signal fort tant pour vos concitoyens que pour l'ensemble des acteurs de votre territoire. De plus, il vous offre la possibilité d'inscrire l'action de votre commune dans un mouvement international.

3.1. Le Pacte et la Charte de Milan

Le Pacte de Milan est un instrument international qui a pour objectif le développement d'**un système alimentaire territorial durable**. Un tel outil s'adresse principalement aux villes et collectivités locales. En Belgique, cinq villes se sont inscrites dans cette démarche : Charleroi, Liège, Bruxelles, Gand et Bruges. De nouveaux territoires belges sont actuellement en démarche pour signer ce pacte. En France, on retrouve notamment : Paris, Marseille, Lyon, la Métropole de Grenoble, Bordeaux Métropole, le Conseil départemental de la Gironde, Métropole Montpellier et Nantes Métropole. Dans le monde, ce sont plus d'une centaine de collectivités qui ont signé ce Pacte.

Ses axes prioritaires sont les suivants :

- gouvernance alimentaire locale ;
- promotion d'une alimentation durable et de bonne nutrition ;
- assurer l'équité sociale et économique ;
- appuyer la production alimentaire ;
- approvisionnement et distribution alimentaires ;
- prévention du gaspillage alimentaire.

Pour favoriser cette gouvernance locale, le pacte de Milan encourage notamment la mise en place de Conseils de politique alimentaire.

Parallèlement, il existe également la Charte de Milan qui peut être signée à titre individuel (citoyen, association ...) mais également par des collectivités de taille plus modeste. En Belgique, la Charte de Milan a été entérinée par plus de 100 signataires.

3.2. Les labels

Ces labels sont intéressants à plusieurs titres. Tout d'abord, ils vous permettent de vous inscrire dans un cadre existant et de vous orienter pour mettre en place votre stratégie propre en matière d'alimentation durable. Très souvent, ces labels proposent, par ailleurs, des outils méthodologiques intéressants pour construire votre action. Surtout, en choisissant d'adhérer à l'un de ces labels, vous vous inscrivez dans un réseau plus vaste de partenaires, qui pourront à la fois être source de soutien, motivation mais aussi et surtout d'inspiration. Il importe toutefois de ne pas multiplier l'adhésion aux labels. Cette adhésion doit être suivie de mesures concrètes sur le territoire.

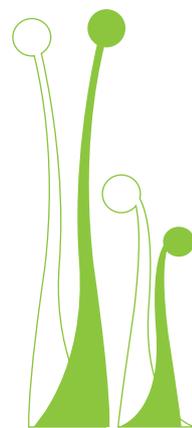
Par rapport à l'alimentation durable, on peut notamment épingler les labels suivants (sans volonté d'exhaustivité) :

- Slow Food - <https://www.slowfood.com/fr/>
- Villes en transition - <http://villersentransition.be/> ; <http://www.entransition.fr/>
- Agenda local 21 - <http://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/action0.htm>
- ...



Partie 2

Mettre en place des actions ciblées autour de l'alimentation durable sur le territoire



En tant qu'élu local, quelle(s) action(s) déployer sur mon territoire ?

Comme nous l'indiquions en première partie, il importe d'inscrire vos actions dans une stratégie territoriale concertée et cohérente qui implique le maximum de partenaires et de citoyens de votre territoire. Après avoir défini ensemble une vision commune de l'alimentation durable ainsi que les objectifs généraux que vous souhaitez atteindre par votre stratégie – établie selon les réalités de chaque territoire éclairées lors de la phase de diagnostic –, reste à concrétiser vos ambitions dans un programme d'actions. Dans le cadre de cette seconde partie, nous souhaitons vous apporter quelques exemples d'actions à mener.

Sur plusieurs territoires, ce modèle idéal – diagnostic/concertation/définition d'une vision commune/mise en place d'une stratégie – a été précédé par quelques actions-phares destinées à aborder la thématique de l'alimentation durable de manière exploratoire. Quelle est la réaction des citoyens face à l'organisation d'un marché de producteurs locaux ? Y a-t-il un intérêt pour ce type d'initiatives ? Comment réagissent les professionnels de terrain suite à un appel à projet pour installer un jardin partagé au sein de votre commune ? Ces premiers "appels du pied" sont parfois nécessaires pour mobiliser vos partenaires dans une consultation plus large.

De même, le processus de concertation auquel nous faisons référence peut prendre un certain temps à mettre en place. Si, parallèlement, "rien ne se passe" sur votre territoire – en tout cas, rien de visible –, certains acteurs peuvent en venir à se décourager. Dans ce cas, mener en parallèle quelques projets à titre exploratoire peut être une piste intéressante.

Notre propos est donc bien de vous montrer que plusieurs portes d'entrée sont possibles en la matière. Dans le cadre de cette seconde partie, nous illustrons les différentes voies d'action possibles, qu'il s'agisse de les inscrire dans une programmation territoriale large ou de prendre la température de votre territoire en la matière.

Nous vous proposons ici **huit domaines d'action distincts mais complémentaires**.

I. DÉVELOPPER UNE OFFRE ALIMENTAIRE DURABLE SUR LE TERRITOIRE

Si les consommateurs sont encouragés à modifier leurs pratiques et habitudes alimentaires, si l'on sent que la préoccupation des citoyens quant à la qualité de leur alimentation et aux enjeux climatiques se fait plus prégnante, il importe qu'ils trouvent sur leur territoire une offre de proximité qui leur permette de concrétiser cette envie de changement.

Par ailleurs, si vous-mêmes, en tant que représentants des pouvoirs publics, vous souhaitez montrer l'exemple en pourvoyant, par exemple, les cuisines de collectivité (écoles, crèches, maisons de repos) en produits durables, il vous faut trouver ce type de produits sur votre territoire.

Travailler la question de l'offre sur votre territoire est également un levier de développement économique, comme vecteur d'emploi potentiel à ne pas négliger.

En favorisant l'implantation d'espaces de production durable sur votre territoire, vous contribuez à la préservation de la qualité de votre environnement (en limitant l'utilisation d'intrants chimiques dans le périmètre de votre commune).

Selon votre territoire, qu'il soit urbain ou rural, vos leviers d'action sont diversifiés. Situé dans un périmètre agricole, vous pouvez soutenir l'installation de producteurs durables sur le territoire de votre commune ou encourager les reconversions de producteurs déjà installés. Situé en territoire urbain, vous aurez un rôle à jouer dans la mise en place d'initiatives d'approvisionnement alternatif afin de permettre à vos citoyens de se fournir en produits de qualité.



Quelques actions pour rencontrer cet objectif

- Encourager une production durable sur son territoire par exemple, par l'acquisition de terres pour les mettre à disposition de producteurs locaux et/ou protection des terres agricoles et espaces naturels existants ; par le développement d'une bourse financière pour l'achat de matériel agricole ou encore, par l'investissement public dans des lieux de stockage et/ou transformation
- Créer des lieux d'approvisionnement alternatifs sur son territoire, comme par exemple, un marché des producteurs locaux, un hall agricole des producteurs locaux, un distributeur automatique de produits locaux
- Favoriser la mise en réseau de ces différentes initiatives, d'approvisionnement et de production locale
- Promouvoir et assurer la visibilité des producteurs locaux sur son territoire par exemple, par la création d'un guide (guide papier ou plateforme informatique) des producteurs locaux ; par la mise en place d'une signalétique pour localiser les producteurs locaux et la vente directe à la ferme ou encore, par la création d'un label des producteurs locaux
- Être un intermédiaire entre ces producteurs et les différents acteurs du territoire, qu'ils s'agissent de cuisines collectives ou des structures sociales qui souhaitent développer des ateliers cuisine, par exemple
- Soutenir – d'un point de vue financier, logistique, de promotion, d'ingénierie de projet – les initiatives visant la mise en place de modes alternatifs d'approvisionnement portés par les citoyens (par exemple, GAC et supermarché coopératif)



II. SOUTENIR LE SECTEUR DE L'AIDE ALIMENTAIRE DANS UNE TRANSITION VERS PLUS DE DURABILITÉ

En Belgique, environ 200 000 personnes recourent à l'aide alimentaire ¹. En France, elles sont environ 4 millions à bénéficier d'une telle aide ². Pour les personnes en situation de vulnérabilité, public-cible du projet AD-In, l'aide alimentaire est une source d'approvisionnement non négligeable. Le rôle de ce secteur dans l'accessibilité de tous à une alimentation durable est donc essentiel.

Or, ce secteur, tant en France qu'en Belgique, ne bénéficie que de moyens extrêmement limités et reste porté essentiellement par des bénévoles. En tant qu'élu, leur apporter votre soutien – sous différentes formes, comme explicité par la suite – peut soulager les associations et leur permettre de s'impliquer dans de nouveaux défis, dont la promotion de l'alimentation durable au sein de leur structure.

Par ailleurs, sur certains territoires, les institutions publiques – notamment CPAS/CCAS – organisent elles-mêmes des services d'aide alimentaire. Là encore, vous pouvez jouer le rôle d'exemple en la matière, en faisant de votre offre d'aide alimentaire un espace d'innovation vers plus de durabilité.



1. Source : <http://www.fdss.be/index.php?page=concertation-aide-alimentaire-2>

2. Source : DGAL in Centre d'observation de la société

Quelques actions pour rencontrer cet objectif

- Réaliser un état des lieux des différents dispositifs d'aide alimentaire existants et mettre en place une concertation locale
- Apporter un soutien logistique au secteur de l'aide alimentaire (mise à disposition de camions frigorifiques, de locaux communaux, de ressources humaines, détacher du personnel communal par exemple pour réaliser la collecte des invendus et des denrées...)
- Prendre en compte le secteur de l'aide alimentaire dans la politique sociale locale
- Interpeler les élus des autres niveaux de pouvoir quant aux enjeux liés à la transition du secteur de l'aide alimentaire (subventions publiques et législations en vigueur)
- Soutenir – financièrement et logistiquement – le secteur de l'aide alimentaire dans la mise en place d'initiatives permettant aux bénéficiaires d'être sensibilisés à l'alimentation durable (mise en place d'ateliers de cuisine, d'initiatives d'autoproduction, visites chez des producteurs locaux...)



III. Soutenir l'autoproduction

L'autoproduction présente de multiples avantages. Cultiver ses propres légumes et fruits permet de se reconnecter à son alimentation, notamment lorsque la cuisine n'est pas initialement vécue sous un angle positif. Outre un accès à la terre - qui peut aussi s'envisager par la culture en bacs, les jardins suspendus, ... -, le jardinage ne réclame pas nécessairement beaucoup de moyens techniques et matériels. Cette activité peut en outre être accessible à tous, moyennant certaines adaptations, notamment dans une perspective intergénérationnelle. Lorsqu'elle est pratiquée en groupe, cette activité est également source de (re)création de liens sociaux et une plus-value pour la cohésion sociale sur votre territoire.

Développer des jardins solidaires/communautaires/collectifs est également un moyen de réhabiliter certains espaces publics de votre territoire, parfois laissés à l'abandon et néfastes au sentiment de bien-vivre pour les habitants d'un quartier. De même, la présence d'un jardin implique le passage de jardiniers, ce qui peut renforcer le sentiment de sécurité dans le quartier.

Ces jardins peuvent devenir un lieu symbolique pour les acteurs de votre territoire qui travaillent la question de l'alimentation durable. De multiples activités – notamment culturelles et/ou festives – peuvent s'y dérouler et amener de la visibilité à votre politique alimentaire, en ce compris auprès de certains de vos citoyens a priori pas ou peu sensibilisés à cette thématique.

Développer une initiative d'autoproduction à plus grande échelle, par exemple pour approvisionner vos cuisines de collectivité, est aussi un outil d'insertion socioprofessionnelle au sein de votre commune.



Quelques actions pour rencontrer cet objectif

- Réaliser un cadastre de toutes les initiatives d'autoproduction, les promouvoir (par exemple en réalisant une cartographie des initiatives ou en organisant des manifestations publiques dans ces jardins) et développer des lieux d'échange pour ces différents jardins
- Proposer un soutien logistique et matériel, dont la mise à disposition d'espaces publics, d'outils pour la réalisation de jardins potagers collectifs
- Prendre en charge les frais d'analyse de la qualité du sol sur la commune et organiser des moments d'échanges avec les citoyens pour expliciter ces résultats
- Financer un poste d'accompagnateur/ formateur au sein de ces jardins – qu'ils soient issus d'une structure publique, d'une association ou d'une volonté citoyenne - pour sensibiliser les citoyens aux enjeux de l'alimentation durable
- Mettre en place des grainothèques, des bourses d'échanges de graines sur le territoire communal
- Valoriser les citoyens-jardiniers de votre commune par exemple par l'organisation du concours du plus beau potager



IV. Épauler les acteurs de terrain dans l'accompagnement des mangeurs de votre territoire

Nous l'indiquions en premier point, les changements de comportements alimentaires ne sont possibles que si une offre existe sur votre territoire. Toutefois, outre un approvisionnement en produits durables, reste la nécessité de cuisiner ces derniers. Plus largement, faire ses courses ailleurs qu'en supermarché, favoriser les produits locaux, de saison, consommer bio ... sont autant de comportements porteurs de questionnements multiples.

Pour susciter et ancrer les changements, il importe que les mangeurs soient accompagnés dans leur parcours. Cet accompagnement peut prendre de multiples formes. Pour que la transition soit inclusive, soyez attentifs à ce que cet accompagnement touche tous les publics, y compris les plus vulnérables, en prenant en compte les réalités de vie de ces personnes. Dans un éventuel appel à projets, le secteur de l'action sociale doit être mobilisé.

Là encore, votre action en la matière est protéiforme. À côté d'appui logistique, matériel, vous pouvez également jouer un rôle important pour que toutes les forces vives d'un même territoire convergent vers un objectif commun.



Quelques actions pour rencontrer cet objectif

- Lancer un appel à projets pour financer des activités d'accompagnement, de type ateliers cuisine mais pas uniquement, particulièrement dans les structures sociales de votre territoire
- Œuvrer à la mise en réseau des différents acteurs de votre commune qui déploient des activités en lien avec l'accompagnement des mangeurs
- Faciliter la mise en place de ce type de projets par un investissement matériel, par exemple en développant une cuisine commune, répondant aux normes et accessible à tous les acteurs, publics et associatifs, sur votre territoire
- Faciliter l'accès – par un soutien financier ou par un recensement des formations disponibles sur votre territoire par exemple - à la formation des professionnels qui souhaitent développer ce type de projets



V. DÉVELOPPER L'ALIMENTATION DURABLE DANS LES CUISINES DE COLLECTIVITÉ

Les cuisines de collectivité sont un des leviers mis en avant pour développer l'alimentation durable sur un territoire. En effet, faire en sorte que les cuisines de collectivité fonctionnent sur base de produits durables présente au moins trois avantages.

En premier lieu, elles sont un débouché essentiel pour la production de votre territoire. Elles offrent aux producteurs durables de votre territoire l'assurance d'écouler une grande partie de leur production, mais également de pouvoir planifier leur récolte en fonction de la demande publique.

Travailler au niveau des cuisines de collectivité permet aussi de toucher le consommateur dans ses lieux de vie habituels. En passant par les crèches, écoles, vous avez, par ailleurs, l'opportunité de sensibiliser les consommateurs de demain et ainsi d'inscrire la question de l'alimentation durable dans leur routine alimentaire dès leur plus jeune âge. On sait que les enfants peuvent être un vecteur de changement au sein des familles.

Enfin, en orientant la commande publique vers des produits durables, vous faites preuve d'exemplarité et envoyez un message important aux autres acteurs et citoyens de votre territoire.



Quelques actions pour rencontrer cet objectif

- Inclure des critères de durabilité dans le cahier des charges des cuisines de collectivité dépendant de votre sphère de compétences
- Former le personnel communal des cuisines collectives aux enjeux de l'alimentation durable
- Interpeler les élus des autres niveaux de pouvoir pour favoriser l'inclusion de critères de durabilité dans la législation relative aux marchés publics
- Favoriser l'accessibilité financière pour tous notamment par la mise en place de la gratuité des repas durables distribués dans les cuisines collectives dépendant du pouvoir public
- Sensibiliser les mangeurs qui fréquentent ces cuisines de collectivité
- Sensibiliser les structures privées disposant de cuisines collectives aux enjeux de l'alimentation durable
- Adapter la commande publique aux réalités des producteurs locaux (paiement dans des délais rapide, possibilité d'un regroupement des producteurs pour faire face à la quantité et la diversité demandée...)
- Soutenir la création d'une cuisine centrale approvisionnée en produits locaux



VI. SOUTENIR L'ÉMERGENCE DES DYNAMIQUES COLLECTIVES, LOCALES ET CITOYENNES VISANT LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME ALIMENTAIRE / FAIRE DE VOS CITOYENS DES PARTENAIRES À PART ENTIÈRE DANS LA TRANSITION DU SYSTÈME ALIMENTAIRE

En tant qu'élu, votre rôle est essentiel pour favoriser la transition en cours, qu'il s'agisse du domaine de l'alimentation durable ou autre. Toutefois, autant votre rôle est essentiel, autant vous ne pourrez remplir seul cet ambitieux objectif. Ce constat n'est toutefois en rien un obstacle puisque la multiplication des initiatives citoyennes montre que la société civile souhaite également s'engager en la matière. Unissez donc vos forces !

Comme mis en avant dans la première partie de ce document, travailler l'alimentation durable sur votre territoire est source d'une vision renouvelée de la démocratie locale où vos citoyens ont une place centrale. Ici, nous vous proposons à la fois de soutenir les initiatives citoyennes qui émergent sur votre territoire, mais également de veiller à ce que l'ensemble de vos concitoyens puissent s'impliquer dans la définition et la construction d'une stratégie alimentaire territoriale.

De nouveau, il s'agira d'être particulièrement attentif à ce que TOUS les citoyens puissent prendre part au mouvement pour défendre l'idée d'une transition inclusive.



Quelques actions pour rencontrer cet objectif

- Impliquer pleinement les citoyens dans la définition d'une vision commune et d'objectifs partagés en faveur de l'alimentation durable inclusive
- Rendre compte à vos citoyens quant à la manière dont vous abordez la question de l'alimentation durable inclusive sur votre territoire
- Développer des outils de consultation citoyenne et vous appuyer sur les mouvements citoyens existants du territoire pour faire vivre la démocratie alimentaire, en les impliquant pleinement dans vos prises de décision
- Vous appuyer sur les organes de participation citoyenne existants au sein de votre territoire (ex : conseil de participation, comité de quartier...) et leur proposer de faire de l'alimentation durable inclusive l'une de leurs thématiques de travail
- Veiller à ce que les citoyens soient informés sur les projets mis en place dans la commune en matière d'alimentation durable inclusive, par exemple en réalisant un cadastre mis à jour régulièrement et diffusé par des canaux de communication attractifs
- Répondre positivement aux sollicitations de groupements citoyens qui s'intéressent à la thématique de l'alimentation durable inclusive, par exemple en prenant part à un débat organisé par ces derniers
- Faciliter l'accès à l'espace public aux groupements citoyens qui souhaitent développer des activités autour de l'alimentation durable inclusive sur votre territoire (manifestations festives, culturelles, par exemple)
- Offrir un soutien matériel et logistique aux groupements citoyens pour développer leurs activités (accès à des locaux communaux, mise à disposition d'agents communaux, impression de documents de promotion...)
- Promouvoir les activités citoyennes en lien avec l'alimentation durable inclusive sur votre territoire (par exemple, en leur donnant un espace dans un journal local ou en prenant en charge l'impression de matériel promotionnel)



VII. SENSIBILISER TOUS VOS CITOYENS, DONT LES PLUS JEUNES, AUX ENJEUX DE L'ALIMENTATION DURABLE INCLUSIVE

Nous évoquions précédemment la nécessité d'accompagner les changements de comportements alimentaires. Toutefois, pour une partie de la population, une phase préalable de sensibilisation est nécessaire avant d'envisager cet accompagnement vers un changement concret de pratiques. Cette sensibilisation sera plus efficace si elle peut s'appuyer sur un réseau de partenaires porteurs d'un message commun. Vous pourrez alors jouer un rôle de chef d'orchestre par rapport aux différentes initiatives existantes, notamment en favorisant leur visibilité sur l'ensemble du territoire de votre commune.

Cet objectif peut notamment être rencontré par l'action suivante :

- De manière générale, contribuer à la mise en place de campagnes et actions de sensibilisation sur l'ensemble de votre territoire. Appuyez-vous sur les acteurs de votre territoire pour y parvenir.

À cet égard, sensibiliser les plus jeunes apparaît comme un défi de taille pour l'avenir. Appuyez-vous tant sur les temps scolaires que parascolaires. S'ils s'approprient les messages en faveur de l'alimentation durable, les plus jeunes seront un vecteur de changement efficace au sein de leur famille.



Quelques actions pour rencontrer cet objectif

- Soutenir **les établissements scolaires** dans leur rôle de sensibilisation à l'alimentation durable :
 - ▶ Proposer aux établissements scolaires de votre territoire de signer une charte relative au développement durable, comprenant un volet alimentation (Ex. : Agenda 21 scolaire) ;
 - ▶ Lancer un projet pilote au sein d'un établissement scolaire de votre territoire pour expérimenter différentes activités de sensibilisation ;
 - ▶ Organiser un concours entre les établissements scolaire de votre territoire pour lancer une dynamique favorable en la matière ;
 - ▶ Favoriser la mise en réseau des établissements scolaires qui souhaitent développer des projets en la matière ;
 - ▶ Interpeller les niveaux de pouvoir concernés sur la formation du corps enseignant en ce domaine.
- Organiser un concours ouvert à tous les jeunes de la commune, pour la mise en place d'une initiative en lien avec l'alimentation durable inclusive (le lancement d'un potager, la mise en place d'un frigo solidaire...)
- Lancer un appel à projets pour toutes les structures/associations en lien avec les plus jeunes pour déployer des projets favorables à l'alimentation durable inclusive
- Faire en sorte que les lieux d'accueil extrascolaire, de loisirs, dépendant de l'autorité publique, puissent déployer des activités en faveur de l'alimentation durable
- Être attentif à l'offre alimentaire de tous les lieux publics fréquentés par les plus jeunes de vos citoyens
- Promotionner toutes les actions qui permettent de sensibiliser les plus jeunes de vos citoyens



VIII. RENDRE VISIBLE LA THÉMATIQUE DE L'ALIMENTATION DURABLE SUR VOTRE TERRITOIRE PAR DES ÉVÉNEMENTS FÉDÉRATEURS, ATTRACTIFS ET EN VOUS APPUYANT SUR DES PORTES D'ENTRÉE DIVERSIFIÉES (CULTURELLE, TOURISTIQUE, PATRIMONIALE)

En replaçant l'alimentation dans un cadre attractif, en proposant des approches concrètes et orientées vers le plaisir de manger et de partager et la découverte des produits et de leur histoire, l'alimentation devient source de représentations positives. Cet axe de travail peut impliquer des ouvertures à des univers divers, comme celui de la culture, du patrimoine, de la valorisation des paysages, des savoir-faire alimentaires locaux. Mettre l'alimentation en valeur en passant par une porte "détournée" offre l'occasion de sortir les questions alimentaires d'un cadre normatif et contraignant.

L'alimentation est un facteur majeur de sociabilité. Les occasions festives impliquent le plus souvent le partage de nourriture. Il s'agit de renforcer ce lien entre alimentation et moments de partage, de convivialité, de cohésion sociale en replaçant les produits au centre de l'attention, de la réflexion des mangeurs. C'est mettre un coup de projecteur sur la question alimentaire, notamment en valorisant des produits phares qui peuvent avoir une composante identitaire et renvoyer le mangeur à son appartenance, son attachement pour un territoire. L'alimentation devient un outil de valorisation de votre territoire et de ses habitants.

Parmi les activités à imaginer pour aborder l'alimentation par d'autres biais, susciter la rencontre entre les mangeurs et les producteurs est un objectif central. Il s'agit de permettre à chacun de comprendre les modes de production et de prendre conscience de la valeur des aliments. Ce côté décalé peut entraîner un effet de curiosité et amener des publics a priori non sensibilisés à s'intéresser à la question alimentaire.



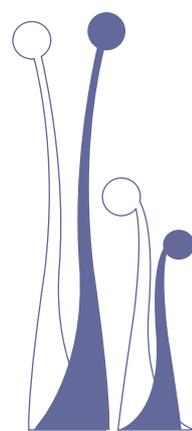
Quelques actions pour rencontrer cet objectif

- Impliquer les acteurs du secteur de la culture de votre territoire dans la promotion de l'alimentation durable inclusive, par exemple en promotionnant des œuvres culturelles qui évoquent le système alimentaire contemporain et ses enjeux (pièces de théâtre, films, documentaires)
- Créer des partenariats entre des acteurs a priori éloignés les uns des autres, par exemple en développant un programme de théâtre à la ferme
- Associer le marché des producteurs locaux à des activités attractives (stand de dégustation, animation autour du patrimoine alimentaire du territoire...)
- Organiser un parcours parmi les producteurs de votre territoire en y associant une activité sportive (vélo, marche, course, balade gourmande...)
- Organiser un concours culinaire pour amateurs et/ou professionnels de votre territoire autour des produits de votre région



Partie 3

Des récits de territoire pour vous inspirer



I. LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION D'AUDRUICQ (CCRA)



La Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (CCRA) est un regroupement de 15 communes du Département du Pas-de-Calais, situées sur le Littoral français. Cette intercommunale rurale compte environ 27 000 habitants. La CCRA dispose depuis juin 2018 de son projet alimentaire territorial (PAT) baptisé "La Boucle alimentaire vertueuse". Il est le fruit d'**un processus initié dans les années 90**, en investissant notamment les portes d'entrée "patrimoine" et "culture".

En effet, la question de l'alimentation y a été abordée, sans en avoir une conscience particulière, voici plus de 20 ans. A l'époque, il s'agissait d'animer le territoire et de faire émerger **un projet de développement local**.

Il en est tout d'abord ressorti une volonté **de valoriser les savoir-faire alimentaires**. Bien que le tissu agricole de la région d'Audruicq produise essentiellement des céréales et pommes de terre pour l'exportation, le territoire compte un certain nombre d'agriculteurs qui font de la transformation et de la vente à la ferme ainsi que des artisans charcutiers, boulangers, pâtisseries... lesquels ont été associés aux travaux de la collectivité.

Autre levier intéressant pour le territoire : **la chicorée** et l'histoire de ses sècherie. En effet, le Littoral est un grand producteur de racines de chicorée à café. La revalorisation de ce produit a permis d'enclencher une nouvelle dynamique tant au niveau patrimonial (travail sur l'histoire de la chicorée dans la région), culturel (spectacle contemporain sur le sujet) qu'économique (produits dérivés à base de chicorée créés par les entreprises locales).

Vers 2009-2010, les élus ont souhaité "rafraichir" le projet de territoire, sur base d'une intuition : celle de l'amorce d'**un mouvement sur le territoire autour de la question alimentaire, avec le souhait de rapprocher les producteurs des consommateurs**.

Cette intuition va, au travers de plusieurs circonstances, rapidement se transformer en action politique par le biais d'un projet appelé "Ecopôle alimentaire".

L'Ecopôle alimentaire est le fruit d'une rencontre, d'un accord entre la collectivité et le monde de l'économie sociale et solidaire. La collectivité a voulu donner les moyens à des acteurs de ce secteur (ex. structure d'insertion par le maraichage bio) pour amplifier la dynamique alimentaire territoriale. Concrètement, la collectivité a acquis un ensemble foncier de 15 hectares et investi dans la rénovation de bâtiments qu'elle a mis à disposition d'acteurs de l'économie sociale et solidaire (2011). En contrepartie, ceux-ci ont déployé sur ce site toute une série d'outils collectifs (ex. conserverie, légumerie...) au bénéfice du territoire et d'un périmètre plus large.

Malgré des réticences et interrogations de la part du monde agricole traditionnel, le pari de s'associer à un nouveau type d'opérateurs porte ses fruits : une dynamique se crée autour de ce lieu et **une quarantaine d'emplois ont été créés sur le territoire Dunkerque-Calais où le taux de chômage est relativement élevé**.



Parallèlement, la question de l'alimentation est devenue le fil rouge de l'action de la collectivité dans toutes ses dimensions, y compris santé (cf. problématiques de santé liées à l'alimentation déséquilibrée et au manque d'activité physique). Le travail sur l'offre alimentaire a ainsi été complété par **un travail sur la demande**. Ce travail, mené avec un grand nombre d'acteurs du territoire, vise à questionner les habitants sur leurs habitudes de vie et à les amener à intégrer concrètement les messages santé dans leurs habitudes quotidiennes. Cela s'est notamment fait via le programme "Vivons en forme", mené avec la collaboration de l'Education Nationale.

Différentes initiatives sont par ailleurs mises en place pour **rapprocher le consommateur du producteur, en s'appuyant sur une dimension plaisir et la culture**. Ainsi, outre la création d'une plaquette de présentation des producteurs et l'organisation d'un marché, ce rapprochement se fait aussi au travers d'un festival de théâtre à la ferme qui permet la découverte et l'échange entre le producteur et le mangeur. La CCRA organise également un concours du "meilleur sandwich", qui favorise le dialogue parent-enfant sur l'alimentation. Un travail autour des potagers et du plaisir de jardiner est également mené, en s'appuyant sur l'opération nationale "Rendez-vous au jardin" avec l'ouverture, chaque année, d'une dizaine de jardins privés permettant la discussion et l'essaimage de bonnes pratiques.

Ce fil rouge de l'action de la CCRA intègre également **la notion d'accessibilité**, raison pour laquelle le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Région d'Audruicq s'est engagé dans le projet AD-In. Après avoir testé différentes actions en la matière (ateliers-cuisine avec des bénéficiaires du RSA, école des consommateurs...), il s'agissait de savoir si ces initiatives créaient durablement les conditions de changement de pratiques, **de questionner et bousculer si nécessaire les façons de faire**. La CCRA a notamment interrogé le secteur de l'aide alimentaire et, suite à cette investigation, envisagé des alternatives situées dans le vaste champ existant entre l'aide alimentaire et l'autonomie totale.

L'enjeu toutefois est de pouvoir **inscrire ces alternatives dans la durée**, de développer un système alimentaire stable dans le temps qui revisite le rôle et l'action de la collectivité au travers de son CIAS. C'est l'ambition de l'opération appelée "**La Boucle alimentaire vertueuse**", nourrie par le cheminement opéré dans le cadre du projet AD-In. L'idée est de permettre à ceux qui souhaitent produire, transformer et/ou cuisiner de pouvoir le faire. **Pour les publics vulnérables, il s'agit de développer une approche libre (sans obligation de participer à des activités collectives) et non différenciée (activités ouvertes à tous)**. Pour ce faire, la "Boucle alimentaire vertueuse" s'inspire de pratiques collaboratives des systèmes d'échanges locaux favorisant le développement local (ex. monnaie locale permettant d'accéder à des paniers de produits locaux solidaires, transformer des coins de pelouses en coins potagers pour se nourrir et modifier ses comportements d'achat). Bref, la "Boucle alimentaire vertueuse", c'est **"un pied dans le social, un pied dans l'économie, la tête dans l'environnement et les deux pieds sur le territoire"** ! Reconnu comme PAT, ce projet est en cours d'opérationnalisation.



II. CHARLEROI



Première ville wallonne en termes d'habitant (environ 200.000 habitants), Charleroi se caractérise par **une très forte densité de population et des indicateurs sociaux, économiques et sanitaires défavorables** comparés au reste du Hainaut et a fortiori de la Région wallonne : faibles revenus moyen et médian, taux de chômage et part de bénéficiaires du revenu d'insertion sociale importants (respectivement 25 % et 5 %), taux de mortalité élevé. Le territoire de Charleroi est essentiellement urbain et présente de **nombreuses friches industrielles et peu d'exploitations ou de surfaces agricoles actives**.

Toutefois, une série de projets ont déjà pu voir le jour, au sein du secteur associatif, auprès des citoyens ou encore des services publics en faveur de la question alimentaire au cours de ces 10 dernières années.

Charleroi est labélisée "**Ville santé**" depuis 2007. Bien que la démarche soit antérieure, l'obtention du label demandait la mise en place d'un Echevinat de la Santé spécifique, ce qui fut le cas à partir de 2007. Le service santé de la ville a mis en place de multiples activités en vue d'influer favorablement sur les déterminants de santé au sens large. Un comité de pilotage, où sont représentés de nombreux acteurs locaux, entoure la mise en place de ce label. Plusieurs actions ont été déployées autour de l'alimentation, notamment à destination des salariés d'une dizaine d'institutions – Ville, CPAS, Mutuelle, Hôpitaux... - par le projet "Un Lunch plein de Punch". Au niveau du grand public, un label "Plat Net Santé" a également été mis en place. Ce label propose aux acteurs du secteur HORECA d'inscrire à leur carte des plats répondants à différents critères diététiques, identifiés par un logo spécifique. Des conférences Santé/Bien-être sont également organisées sur une base mensuelle. Agir dans le cadre de ce label a permis à la Ville de structurer son action, lui donner plus d'ampleur et surtout d'assurer sa pérennité au-delà des différentes échéances électorales. C'est aussi dans ce cadre qu'a été organisé le forum intersectoriel de 2017 en vue de déterminer les priorités santé pour la ville dans les années à venir (cf. infra).

Parallèlement, également en 2007, le CPAS de la ville a souhaité développer une politique spécifique de promotion de la santé en lien avec les enjeux environnementaux, par le biais de ses Espaces Citoyens. Des agents santé-environnement ont donc été recrutés. Ce projet a vu le jour en raison des craintes exprimées par des habitants face aux pollutions engendrées par les usines environnantes. Différents ateliers thématiques ont vu le jour (cuisine, jardinage, récupération d'objets, réhabilitation d'espaces verts publics, ...). C'est dans ce cadre que ces Espaces Citoyens ont intégré le projet AD-In.

Autre porte d'entrée mobilisée au sein de ce territoire, la valorisation des initiatives d'autoproduction par l'intermédiaire du réseau JAQUADY. Porté par le service cohésion sociale et participation de la Ville, ce réseau de jardins collectifs existe depuis 2004 dans un objectif de dynamiser les différents quartiers de la ville. Progressivement, un réseau d'une vingtaine de jardins s'est constitué. Des échanges annuels, des formations et des appuis logistiques sont offerts aux citoyens-jardiniers.



Au-delà de ces initiatives publiques, abordant l'alimentation par le biais de la santé et la cohésion sociale, le territoire de Charleroi a aussi vu fleurir des initiatives issues des citoyens et du mouvement associatif, cette fois plus en lien avec l'organisation de l'offre alimentaire sur le territoire, thématique peu abordée par l'autorité publique.



Ainsi, dès 2014, une réflexion a été lancée par un groupe de citoyens, insatisfaits de l'offre alimentaire existante sur le territoire, dans le but de mettre en place un super-marché participatif. "Coopéco" a vu le jour en 2016 et rassemble environ 400 coopérateurs, qui sont à la fois propriétaires et consommateurs au sein de ce supermarché.

Parallèlement, en 2016 toujours, à l'initiative du mouvement associatif, c'est un projet de "Ceinture alimentaire" qui a vu le jour pour rapprocher les producteurs localisés principalement en périphérie avec les consommateurs situés en centre urbain. Ce projet comporte un double volet, à la fois de sensibilisation des consommateurs sur les produits locaux et issus de l'agriculture biologique et de mise en réseau des producteurs afin de réfléchir à des solutions concertées quant à la mise en place de nouveaux canaux de valorisation de ce type de produits.

Au regard de cette configuration et en l'absence d'équivalent au Projet alimentaire territorial français, les partenaires du projet AD-In ne disposaient pas d'un interlocuteur bien identifié sur ce territoire au commencement du projet (2016). C'est pourquoi le projet AD-In a créé un dispositif de concertation spécifique qui réunissait tous les acteurs désireux de s'inscrire dans une dynamique de réflexion sur le développement de l'alimentation durable inclusive à Charleroi.

Parallèlement à cette démarche de concertation portée par les partenaires AD-In, un forum a été organisé par la Ville de Charleroi fin 2017 dans le cadre du label "Charleroi Ville Santé". De ce forum a découlé la mise en place d'un groupe de travail "alimentation-santé-environnement".

Ces 2 dispositifs – concertation AD-In et Groupe de travail de Charleroi Ville Santé - ayant des objectifs communs autour de l'alimentation durable, les acteurs ont choisi de les fusionner en **un seul espace de concertation et d'échange** – embryon d'une instance de gouvernance locale -, ce qui a constitué une opportunité pour décroiser davantage les secteurs et poursuivre la concertation territoriale en la matière au-delà du projet AD-In.

Ce groupe de concertation, désormais porté par un représentant des services publics (service

santé de la Ville) et un représentant associatif (Espace environnement, association partenaire du projet AD-In, installée à Charleroi), a contribué à l'élaboration du **Plan Alimentation-Environnement-Santé Carolo** (PASEC), approuvé par le Collège communal en sa séance du 13 août 2019. Ce plan s'est, en effet, basé sur la structure réalisée avec ce groupe de travail en 2018 et y a intégré toutes les actions "alimentation" que la Ville de Charleroi souhaiterait mettre en place dans le cadre de son Plan Stratégique Transversal sur les 6 prochaines années. La mise en place de cet outil de Gouvernance est une vraie avancée dans le développement d'une dynamique de territoire alimentaire. Ce plan servira également aux acteurs de terrain afin qu'ils puissent y intégrer leurs actions propres et ainsi permettre une meilleure visibilité de ce qu'il se fait sur le terrain, de permettre des collaborations et d'identifier les manquements éventuels.

D'autre part, un plan élargi au territoire de Charleroi métropole a été présenté aux responsables de la gestion du Collège des Bourgmestres de Charleroi métropole. Ce plan pourrait alors servir de document de travail et permettre aux communes qui le souhaitent de s'inscrire dans un des axes de ce plan sur leur propre territoire. L'opérationnalisation de ce second axe est encore en cours de réflexion.

Préalablement, le 25 juin 2018, la Ville de Charleroi avait signé le **Pacte de politique alimentaire de Milan**.



III. COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU DOUAISIS (CAD)



Située dans le Département du Nord, la Communauté d'agglomération du Douaisis (CAD) regroupe 35 communes et compte environ **150 000 habitants**. Intercommunalité périurbaine, elle se caractérise par **un centre urbain densément peuplé, entouré de zones plus rurales** au nord et au sud. 54 % de la surface totale de la CAD est occupée par des exploitations agricoles, contre 70 % dans le Département du Nord. Les indicateurs socio-économiques (taux de pauvreté, taux de chômage, taux de RSA) de la CAD montrent **une fragilité d'une part plus importante de sa population**, comparée à celles du Département du Nord et de la Région des Hauts-de-France.

Inter-communalité périurbaine, la CAD mobilise depuis une dizaine d'années les acteurs locaux autour de l'agriculture et de la question alimentaire. **Les processus participatifs initiés par la CAD ont débouché sur trois programmes d'actions, lesquels ont été intégrés dans le Projet Alimentaire Territorial** de la CAD, officiellement reconnu depuis 2017 par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt. Bon nombre d'actions menées sur le territoire concernent également des publics plus fragiles grâce notamment à l'action des centres sociaux et autres associations du territoire, plusieurs de ces initiatives étant soutenues par la collectivité territoriale.

Dès 2008, la Communauté d'Agglomération du Douaisis a impulsé sa dynamique en matière d'alimentation durable – sans en porter le nom à cette époque – au départ du dispositif "Trame Verte et Bleue", dont l'objectif était de valoriser les sentiers et cours d'eau du territoire et de préserver les paysages et la biodiversité.

Suite à cette première impulsion, la CAD a souhaité examiner de plus près la situation des agriculteurs sur son territoire. Pour ce faire, elle a mandaté la Chambre d'agriculture pour réaliser un diagnostic, lequel a montré l'importance du sujet pour le territoire. Les initiatives qui ont suivi (forum, étude...) ont permis de mûrir la politique agricole et de proposer en 2013 un programme d'actions agricoles et alimentaires, appelé "CAAP'Agglo".



Chemin faisant, il est ensuite apparu nécessaire d'aller plus loin et d'approcher également le consommateur. C'est ainsi que certains objectifs du CAAP'Agglo (devenu "Agricad") ont ensuite fait l'objet de développement spécifique.

Ainsi, dans le cadre de cette politique agricole, les acteurs locaux de l'agriculture et de l'alimentation ont également construit ensemble un plan d'actions pluriannuel et multi partenarial consacré au développement et à l'accessibilité de la bio sur le territoire, le "Plan BIOCAD".

Plus récemment, cette politique s'est renforcée en se dotant de nouvelles ambitions : faire de l'alimentation un levier du mieux-vivre des habitants du territoire, notamment en développant le volet "santé" de cette politique. Une concertation territoriale a été menée durant 2 ans (2015-2017) avec 106 structures et a permis de définir un plan alimentation-santé-environnement, appelée "AlimCAD" (cf. p. xx).

Pour sa mise en œuvre, un premier appel à projets a été lancé en 2018. Il a permis de financer quatre projets locaux et d'organiser, avec les partenaires volontaires, la première édition de la semaine de l'alimentation durable.

Ces 3 programmes – AgriCAD/BioCAD/AlimCAD - composent aujourd'hui le projet alimentaire territorial du Douaisis, **1^{er} PAT labellisé en Région Hauts de France en 2017**. Si cette labellisation peut avoir un impact fort sur la mobilisation du territoire, elle est avant tout avant une reconnaissance de ces 10 ans de travail, mené avec de nombreux partenaires.

Ces 3 démarches présentent des spécificités communes :

1. Chacun de ces programmes comprend **des actions avec des résultats visibles à court terme et une démarche à plus long terme** ;
2. Chacun de ces programmes est le fruit d'une démarche partenariale, menée avec la technique d'animation du "**dialogue territorial**". Dans ce cadre, la CAD avait pour rôle principal de favoriser l'interconnaissance des acteurs et de mettre leurs actions en cohérence afin qu'elles aient un impact le plus fort possible. C'est pourquoi le dialogue a été ouvert le plus largement possible (sur base du volontariat) et suscité par diverses techniques d'animations (ex. forum ouvert) ;
3. Un autre principe-clé de ce dialogue est celui **d'horizontalité** : toutes les structures, qu'elles que soient leurs moyens (humains, financiers...) sont situées au même niveau. La reconnaissance octroyée par cette absence de hiérarchie a permis de créer un véritable dialogue sur le territoire de la CAD, générateur d'enthousiasme, de vivacité et de bonne humeur.

En questionnement par rapport à l'accessibilité de tous à l'alimentation durable, la CAD a souhaité s'associer au projet AD-In en devenant opérateur et territoire-pilote du projet transfrontalier.

Des représentants du projet AD-In ont tout d'abord participé au processus de concertation ayant mené à la définition du programme AlimCAD et profité de sa présentation le 17 octobre 2017 pour y présenter aux acteurs locaux présents **le diagnostic de territoire** réalisé dans le cadre du projet AD-In et lancer officiellement le projet sur ce territoire. C'est ainsi qu'en 2018, plusieurs actions ont été menées avec les forces-vives du territoire : un défi avec des citoyens mobilisés par une épicerie sociale et un centre socioculturel, une formation d'ambassadeurs transfrontaliers de l'alimentation durable et une formation-action avec 7 équipes (9 structures).

Après le vaste processus de concertation, la CAD a souhaité continuer à développer cette démocratie locale alimentaire. Ainsi, un comité de pilotage multi partenarial a été mis en place en vue de suivre l'évolution de la mise en œuvre de la stratégie alimentaire sur le territoire.



Retrouvez-nous sur :

www.ad-in.eu



Opérateurs partenaires



Opérateurs associés



Avec le soutien financier de



Contact

Observatoire de la Santé du Hainaut - OSH
rue de Saint-Antoine 1- 7021 Havré - Belgique
Tél. : +32 (0)65 87 96 00 - Fax : +32 (0)65 87 96 79
Courriel : adin.interreg@hainaut.be - www.ad-in.eu